



«Au-delà de la crise alimentaire: souveraineté alimentaire et politiques publiques»

18 juin 2009 • Université de Montréal

Une initiative du:
Réseau d'études des dynamiques transnationales et de l'action collective (REDTAC)

Organisé avec l'appui des institutions suivantes:
Association canadienne d'études du développement international (CASID / ACÉDI)
Centre de recherches pour le développement international (IDRC / CRDI)
Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM)

••• Table des matières •••

Présentation	p. 3
Horaire de la journée	p. 4
Les causes de la crise alimentaire mondiale	p. 5
Panel 1 «Regroupements agricoles et de la société civile»	p. 6
Amanda Sheedy (Sécurité alimentaire Canada)	p. 7
Frédéric Paré (Coalition pour la souveraineté alimentaire)	p. 9
Jean-Eudes Chiasson (UNF au Nouveau-Brunswick)	p. 11
Benoît Girouard (Union paysanne)	p. 13
Panel 2 «Chercheurs»	p. 15
Marie Fall (Université du Québec à Chicoutimi)	p. 16
Marie Marquis (Université de Montréal – Nutrition)	p. 18
Devlin Kuyek (GRAIN)	p. 20
Assétou Samaké (COPAGEN)	p. 22
Panel 3 «Perspectives du Sud»	p. 24
André Beaudoin (UPA développement international)	p. 25
Ryan Worms (Développement et paix)	p. 27
Elsa Beaulieu (Marche mondiale des femmes)	p. 29
Alexandra Lemay (Québec-Birmanie)	p. 31
Lise Latrémouille (USC Canada)	p. 32
Panel 4 «Perspectives locales»	p. 34
François Décary-Gilardeau (Option consommateurs)	p. 35
Yvon Pesant (Saint-Marcel-de-Richelieu)	p. 37
Sylvie Beauregard (Saint-Jude)	p. 39
Ismael Hautecoeur (Alternatives)	p. 41
Liste de liens	p. 43
Remerciements	p. 44

••• Présentation •••

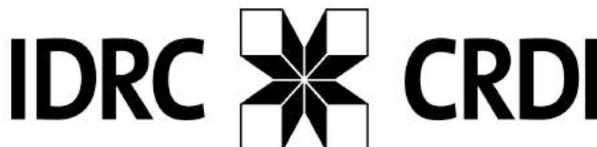
L'année 2008 a été marquée par diverses crises internationales: énergétique, financière et alimentaire. Cette dernière a remis à l'avant-plan les enjeux de production et de politiques agricoles à l'origine de deux grands maux de l'humanité, soit la pauvreté et la faim. Face à cette crise multidimensionnelle (sociale, économique, culturelle et politique), plusieurs organisations d'agriculteurs ont vivement réagi en soulignant l'urgence de mettre de l'avant des politiques agricoles et de développement visant la souveraineté alimentaire. C'est donc face à ce besoin d'amorcer et d'approfondir la réflexion face aux politiques agricoles inhérentes à la souveraineté alimentaire comme alternative aux politiques agricoles des dernières années que le Réseau d'études des dynamiques transnationales et de l'action collective (REDTAC), unité de recherche affiliée au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM), a organisé le forum «Au-delà de la crise alimentaire: souveraineté alimentaire et politiques publiques» à l'aide du soutien financier de l'Association canadienne d'études du développement international (ACÉDI), du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal. L'objectif du colloque est d'amener les participants à réfléchir et déterminer quelles politiques agricoles et alimentaires peuvent s'inscrire dans une approche du développement organisée autour de la souveraineté alimentaire et dans quelle mesure ces politiques peuvent aider à résoudre et à prévenir les crises alimentaires mondiales. Le forum se veut disciplinaire, c'est-à-dire que les panels n'ont pas été divisés en fonction des thématiques qui touchent les intervenants, mais davantage en fonction des champs professionnels dont ils sont issus (agriculteurs et société civile, chercheurs, travailleurs d'ONG et acteurs municipaux et locaux) et ce, dans l'objectif de favoriser les échanges d'idées et d'opinions. C'est avec plaisir que toute l'équipe du REDTAC vous accueille à ce forum.

Dominique Caouette

Dominique Caouette, professeur adjoint
Département de science politique
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal



Réseau d'études des
dynamiques transnationales
et de l'action collective
UNE UNITÉ DU CÉRIUM
Université de Montréal



CASID/ACÉDI



Université 
de Montréal

Faculté des arts et des sciences

••• Horaire de la journée •••

«Au-delà de la crise alimentaire: souveraineté alimentaire et politiques publiques»
3150 Jean-Brillant / Pavillon Lionel-Groulx / Local C-4145

- 8h – 8h30 Accueil et inscription des participants
Déjeuner servi sur place (croissants, fruits, café et thé)
- 8h30 – 8h40 Mot de bienvenue (Jane Jenson, vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal)
- 8h40 – 9h Présentation au sujet de la crise alimentaire mondiale (Soha Farouk) et explication du déroulement de la journée (Dominique Caouette)
- 9h – 10h20** **Panel 1 «Regroupements agricoles et de la société civile»**
Avec: Amanda Sheedy (Sécurité alimentaire Canada), Frédéric Paré (Coalition pour la souveraineté alimentaire), Jean-Eudes Chiasson (Union nationale des fermiers au Nouveau-Brunswick) et Benoît Girouard (Union paysanne)

Animation: Hugo Beauregard-Langelier (Agroéconomiste)
- 10h20 – 10h35 Pause (café et thé)
- 10h35 – 11h55** **Panel 2 «Chercheurs»**
Avec: Marie Fall (Université du Québec à Chicoutimi), Marie Marquis (Université de Montréal), Devlin Kuyek (GRAIN) et Assétou Samaké (COPAGEN)

Animation: Dominique Caouette (Université de Montréal)
- 11h55 – 13h15 Dîner servi sur place
- 13h15 – 15h** **Panel 3 «Perspectives internationales»**
Avec: André Beaudoin (UPA DI), Ryan Worms (Développement et paix), Elsa Beaulieu (Marche mondiale des femmes), Alexandra Lemay (Québec-Birmanie) et Lise Latrémouille (USC Canada)

Animation: Dominique Caouette (Université de Montréal)
- 15h – 15h15 Pause (café, thé et collation)
- 15h15 – 16h35** **Panel 4 «Perspectives locales»**
Avec: François Décary-Gilardeau (Option consommateurs), Yvon Pesant (Saint-Marcel-de-Richelieu), Sylvie Beauregard (Saint-Jude) et Ismael Hautecoeur (Alternatives)

Animation: Hugo Beauregard-Langelier (Agroéconomiste)
- 16h45 – 17h15 Synthèse de la journée et mot de la fin
Rapporteurs: Jean-François Rousseau (Université de Montréal)
et Moustapha Faye (Université de Montréal)
- 17h15 – 18h30 Vin et fromage

●●● Les causes de la crise alimentaire mondiale ●●●

Présenté par Soha Farouk
Étudiante à la maîtrise en études internationales, Université de Montréal

La flambée des prix alimentaires a poussé le nombre de personnes souffrant de malnutrition à travers le monde d'environ 850 millions en 2005 à 925 millions en 2008. Selon la Banque Mondiale, environ 33 pays sont menacés par l'instabilité sociale. Ainsi, il est peu probable qu'on puisse atteindre le premier objectif du millénaire pour le développement visant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population souffrant de la pauvreté et de la faim.

Les racines de cette hyperinflation sont plurielles et s'entremêlent. Parmi les facteurs conjoncturels décisifs plus spécifiquement en cause, on peut mentionner les stocks alimentaires réduits, les changements climatiques et les sécheresses récentes dans des pays fournisseurs de premier plan, la demande accrue pour certains produits alimentaires liée à la croissance démographique, l'augmentation du revenu, l'urbanisation et la modification des habitudes alimentaires dans les centres urbains.

L'afflux de capitaux spéculatifs dans le secteur des produits de base (y compris les denrées alimentaires) dans un marché mondial de plus en plus interconnecté est un autre facteur. La crise financière a poussé les spéculateurs à réorienter leurs portefeuilles et rechercher des actifs dont les prix allaient augmenter. À noter que la spéculation n'a pas créé la vague, mais qu'elle l'augmente et ajoute à la fébrilité des marchés.

La hausse des prix de l'énergie a aussi fortement majoré le coût de la production alimentaire dans les pays en développement. Elle a augmenté le coût de la transformation et de la distribution des produits alimentaires en majorant les prix des intrants tels que les engrais, les semences et les pesticides, ainsi que les coûts d'exploitation du matériel agricole et des opérations d'irrigation, de transport et de transformation.

La demande de biocarburants a été accusée d'être un important facteur dans la hausse des prix mondiaux des produits agricoles. Mais, l'importance de ce lien n'est pas encore tout à fait claire. Il semble qu'elle varie selon la culture de biocarburant en question, le volume des échanges dont elle fait l'objet, les possibilités de substitution et les possibilités d'utiliser les terres qui servent pour cultiver des produits alimentaires à produire des matières premières pour les biocarburants.

Des causes structurelles durables moins évidentes mais tout aussi importantes ont également contribué aux graves problèmes de disponibilité alimentaire. Comme on a longtemps porté peu d'intérêt au secteur agricole, la productivité agricole a été relativement faible, recevant un soutien minime aux niveaux national et international en termes de budget public et d'investissements privés. S'ajoutent aussi les exportations alimentaires subventionnées en provenance de pays développés et le recul de l'aide publique au développement apportée aux pays en développement pour l'agriculture.

Cela démontre l'urgence de la souveraineté alimentaire en tant que seule solution viable à long terme, tant sur le plan de l'environnement que de la sécurité alimentaire. Il s'agit de permettre aux pays d'exercer leur souveraineté alimentaire, de décider de leurs politiques agricoles internes et de leur degré d'autonomie alimentaire pour développer une agriculture destinée d'abord à nourrir leur population.

••• PANEL 1 •••
«Regroupements agricoles et de la société civile»

- ▶ Amanda Sheedy (Sécurité alimentaire Canada)
- ▶ Frédéric Paré (Coalition pour la souveraineté alimentaire)
- ▶ Jean-Eudes Chiasson (Union nationale des fermiers au Nouveau-Brunswick)
- ▶ Benoît Girouard (Union paysanne)

Le panel «Regroupements agricoles et de la société civile» vise à donner la parole aux artisans du milieu agricole et aux représentants de coalitions citoyennes, qui sont invités à débattre de la souveraineté alimentaire et du rôle de leurs organisations dans la construction et la promotion du concept. L'objectif est d'échanger sur les points de vue des différents groupes, canadiens et québécois, qui font la promotion de la souveraineté alimentaire.

••• Amanda Sheedy •••

Coordonnatrice «Pour une politique alimentaire populaire», Sécurité alimentaire Canada

«C'est le système économique qui nous convainc que notre force réside dans notre pouvoir d'achat, mais en fait, ça nous limite. Notre réel pouvoir se trouve plutôt dans notre rôle de citoyen»

Sécurité alimentaire Canada (SAC) est une coalition pancanadienne de différentes organisations de la société civile (syndicats de fermiers et de travailleurs, groupes autochtones, coalitions de pêcheurs, etc.) fondée en 2006 dont l'objectif central est d'encourager le dialogue et la collaboration en faveur de politiques et d'initiatives qui améliorent la sécurité alimentaire au Canada et dans le monde. L'organisme chapeaute depuis novembre 2008 le projet «Pour une politique alimentaire populaire » (PPAP), une vaste mobilisation publique qui vise à créer une politique alimentaire canadienne basée sur les piliers de la notion de souveraineté alimentaire. Le projet PPAP vise donc à appuyer l'élaboration d'un système alimentaire juste et durable au Canada et ailleurs dans le monde.

Pour madame Sheedy, la différence entre sécurité et souveraineté alimentaire est assez importante, mais les concepts sont tout de même liés l'un à l'autre. La sécurité alimentaire fait principalement référence à la question d'accès à l'alimentation et à la production durable, mais surtout, elle est un concept moins politisé. Pour sa part, la souveraineté alimentaire reconnaît les injustices du système alimentaire actuel et vise à le transformer pour, entre autres, permettre aux peuples de reprendre la responsabilité du système alimentaire. En somme, la souveraineté alimentaire comprend la sécurité alimentaire, mais va à la base du problème et propose une solution de changement qui est plus radicale que la stricte notion de sécurité alimentaire. Sécurité alimentaire Canada travaille donc avec la notion de souveraineté alimentaire, mais principalement par l'intermédiaire du PPAP, un projet qui touche plusieurs de ses membres, mais pas tous. Le PPAP adopte la définition et les six piliers de la souveraineté alimentaire tels qu'ils ont été définis au forum de Nyéléni en 2007.

La pertinence d'une coalition, comme celle rassemblée pour la mise en pratique du PPAP, c'est qu'elle permet une plus grande force de mobilisation et de solidarité ainsi que des échanges plus fréquents entre ses membres. Cependant, certains éléments restent à clarifier au sein de la coalition quant à la mise en pratique de la souveraineté alimentaire. D'abord, les six piliers de Nyéléni sont pertinents et féconds pour traduire la souveraineté alimentaire en actes concrets, mais puisqu'ils ont été principalement élaborés au Sud, il faut s'interroger sur la manière dont ces principes se traduisent dans le contexte spécifique canadien, ce qui ne va pas nécessairement de soi. Ensuite, la notion de «contrôle des peuples sur le système alimentaire» reste encore à définir plus clairement. Est-ce que l'on traduit ce «contrôle» par des initiatives citoyennes en dehors du système politique traditionnel (p. ex. l'agriculture soutenue par la communauté, l'échange de semences entre fermiers) ou alors est-ce davantage par le truchement de politiques gouvernementales? Comment fait-on pour concilier ces deux niveaux d'action? Bref, au sein de la coalition, il y a encore un grand travail conceptuel à entreprendre quant à la mise en application de la notion de souveraineté alimentaire dans le contexte canadien.

Défis de gouvernance

Sur le plan étatique, madame Sheedy soulève trois défis de gouvernance; le premier est horizontal, le second est vertical et le troisième concerne l'engagement citoyen. Premièrement, si l'on adopte une vision globale de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé, comme dans le cadre de la souveraineté alimentaire, il faut aussi que nos gouvernements optent pour cette approche holistique. Madame Sheedy pose donc la question suivante: pourquoi accepte-t-on qu'Agriculture Canada et Santé Canada poursuivent des objectifs distincts ou parallèles, alors que leurs domaines d'expertise sont liés? Il est donc important, dans une perspective de souveraineté alimentaire, qu'il y ait davantage de collaboration et de cohérence entre les ministères (au sein d'un même palier de gouvernement), que ceux-ci cessent de travailler en vases clos et qu'ils identifient des objectifs globaux et communs. Une première étape vers la mise en pratique de la souveraineté alimentaire consiste donc à améliorer et coordonner la gouvernance horizontale (entre ministères) de nos instances politiques.

Ensuite, il y a également un travail de coordination à faire entre les différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal), afin de donner lieu à des actions plus efficaces et cohérentes. Par exemple, il est intéressant de noter que plusieurs luttes se font aux échelons fédéral et provincial pour retirer la malbouffe des écoles. Cependant, ce sont les municipalités qui octroient les permis de développement urbain. De la sorte, on remarque maintenant que les chaînes de restauration rapide se développent autour des écoles, et les enfants continuent de mal s'alimenter, mais à l'extérieur des murs de leurs institutions. Si l'on désire faire davantage que de déplacer les problèmes, il faut qu'il y ait une cohérence entre les actions des différents paliers de gouvernement, donc, une meilleure gouvernance verticale. En bref, selon madame Sheedy, pour bâtir une vision globale de l'alimentation, il faut d'abord revoir notre système de gouvernance afin qu'il soit en mesure de produire des résultats cohérents à l'échelle nationale.

Le troisième défi qu'identifie madame Sheedy concerne le développement de notre démocratie. Il faut trouver un moyen, selon elle, d'impliquer les citoyens et citoyennes à un niveau institutionnel. Présentement, notre démocratie est en crise puisque les gens votent de moins en moins et ont aussi de moins en moins confiance en nos décideurs publics. L'«engagement citoyen» est une réponse à cette crise. Le concept d'engagement citoyen aspire à un système de gouvernance horizontale qui implique la société civile dans le politique de manière plus intensive par rapport à ce qui se fait actuellement (c-à-d. des consultations publiques qui imposent un échange unidirectionnel entre les groupes de la société civile et l'État). La vision de «l'engagement citoyen» en est une où les gens qui sont affectés par une décision s'impliquent dans le processus menant à cette décision, ce qui permet un échange d'information multidirectionnel et interactif entre la société civile et l'État. Ce type de démocratie nous permettrait de développer des politiques légitimes, ancrées dans les connaissances et les valeurs du peuple.

Politiques concrètes et actuelles

Plusieurs initiatives peuvent être mises de l'avant pour mettre en pratique les piliers de la souveraineté alimentaire. Par exemple, à Toronto, la banque alimentaire «The Stop» a décidé depuis quelques années d'élargir son horizon d'action et d'être bien plus qu'une banque alimentaire traditionnelle. Dans le même édifice qui accueille la banque et qui nourrit des milliers de Torontois à faible revenu, on retrouve maintenant diverses activités liées à l'alimentation auxquelles les citoyens sont invités à participer: cuisines collectives, jardinage collectif, projets de mobilisation contre la pauvreté, etc. Bref, ce qui n'était jadis qu'une banque alimentaire est maintenant devenu un moyen de rejoindre les citoyens, un lieu de rencontre, d'échange et de mobilisation; bref, un véritable carrefour de foisonnement de la société civile. Cet exemple illustre bien la capacité d'action de la communauté et l'importance de s'impliquer non seulement en tant que consommateur, mais plutôt en tant que citoyen dans des projets permettant de mettre en pratique la notion de souveraineté alimentaire. Car se voir strictement comme un consommateur nous limite grandement dans notre pouvoir d'action.

●●● Frédéric Paré ●●●

Coordonnateur, Coalition pour la souveraineté alimentaire

«Il faut que les opérateurs économiques qui sont dans le système alimentaire réalisent qu'ils sont dans un secteur qui devra rendre plus de comptes et sera plus contraint à l'avenir»

La coalition pour la souveraineté alimentaire est un jeune regroupement de 80 organisations de la société civile dont l'objectif premier est de promouvoir des mesures publiques (nationales et internationales) visant le droit de tous les pays à établir leurs politiques agricoles et alimentaires dans l'optique de la réalisation des droits humains fondamentaux reliés à l'alimentation (droits à l'alimentation, droit à la santé, droit au développement, droit à un travail décent, droit à un environnement sain) et du droit des pays à fonder leur sécurité alimentaire sur leur propre territoire et ressources.

L'organisme défend donc la notion de souveraineté alimentaire telle qu'elle a été présentée à l'occasion du Rendez-vous québécois pour la souveraineté alimentaire, lors de la dernière journée d'audience de la *Commission sur l'avenir de l'agriculture* le 7 septembre 2007 à Montréal. Deux idées fondamentales jalonnent, pour la Coalition, le concept de souveraineté alimentaire: subordonner le commerce au droit fondamental à une production locale et écologique saine et réguler et organiser les marchés afin qu'ils assurent le droit à des conditions de travail décentes ou celui à des aliments sains provenant du territoire.

Pour monsieur Paré, les avantages liés à la souveraineté alimentaire sont nombreux, que l'on se place du point de vue du producteur, du transformateur ou du consommateur. Il identifie principalement trois éléments centraux: la sécurité alimentaire pour les citoyens, la sécurité d'approvisionnement pour les transformateurs et la stabilité économique pour les autres opérateurs économiques comme les agriculteurs. D'abord, la souveraineté alimentaire permet aux pays de choisir leur niveau d'autosuffisance alimentaire et de prendre les moyens requis pour le réaliser, en y incluant la protection des coûts de production domestique par un écoulement domestique organisé (c'est l'idée du contrat social qui prend tout son sens). La souveraineté alimentaire est donc cette capacité à collectivement choisir et réaliser sa sécurité alimentaire pour un peuple, un pays. Ensuite, elle permet aux transformateurs d'être approvisionnés à même les ressources agricoles du territoire. En cela, la mise en marché collective et la formule coopérative sont de belles applications de souveraineté alimentaire. Enfin, elle permet une croissance économique durable dans la mesure où les facteurs du marché sont davantage contrôlés (cas des banques canadiennes qui sont passées au travers de la crise économique parce qu'elles avaient des obligations réglementaires à rencontrer). Comme pour l'eau, les soins de santé ou l'éducation, les citoyens peuvent aussi convenir d'un contrat social pour leur système alimentaire garantissant l'universalité, la durabilité et la solidarité.

L'État et la souveraineté alimentaire

Pour la Coalition, la souveraineté alimentaire vise la réhabilitation du politique; de la capacité à faire des choix collectifs, dans le fonctionnement des systèmes alimentaires. À cet effet, l'État joue un rôle central dans sa réalisation. Il peut jouer trois différents rôles dans son application. L'«État éducateur» incite les citoyens à consommer des aliments locaux, produits et commercés en respect de l'environnement et des personnes, dans un esprit d'universalité, de durabilité et de solidarité. Mais ce type d'action gouvernementale comporte ses limites car elle fonde sa logique sur la responsabilité individuelle en vue d'assurer les changements collectifs souhaités. Or, on sait à quel point les conditions de production et de commerce des aliments peuvent varier d'un pays à l'autre. En cela, l'équité économique n'est pas possible pour les aliments et pour l'agriculture. Des pays ou des régions seront toujours favorisées, d'autres défavorisées. Mais tous ces États encourent les mêmes responsabilités à l'égard des droits humains. Puis, il y a l'«État complice» que l'on pourrait décrire comme celui qui s'en remet aussi à la liberté de consommer et d'entreprendre comme principale stratégie de changement, mais qui aide économiquement les citoyens ou entrepreneurs à faire des choix responsables (par exemple, en soutenant les marchés publics ou en soutenant les projets qui raccourcissent les chaînes de distribution alimentaire comme l'agriculture soutenue par la communauté). Cette approche est plus volontariste. Mais elle pose les limites de la capacité financière des États à favoriser certaines formules, dans un marché compétitif et ouvert. Enfin, l'«État régulateur» est celui qui table moins sur la liberté de consommer ou celle

d'entreprendre, ou qui l'encadre davantage. L'État régulateur intervient dans le marché, par voie réglementaire, parce qu'il juge que les forces du marché sont telles que les seuls choix individuels ne produiront pas suffisamment d'effets et qu'ils répondent mal au principe de l'universalité. Quand on sait à quel point la saine alimentation n'est maintenant plus accessible économiquement pour tous (conclusions répétées des études annuelles du «Dispensaire diététique de Montréal»), les interventions réglementaires sont et seront requises de plus en plus. Dans cette catégorie d'actions, nous pourrions sans doute classer la gestion de l'offre mais aussi d'éventuelles mesures revendiquées déjà par plusieurs ONG comme la réglementation des prix au détail pour les aliments d'un panier nutritif de base, ou l'approvisionnement obligatoire et ambitieux des établissements publics en aliments du Québec, et bio si disponibles, ou l'établissement d'un seuil d'approvisionnement minimal en aliments du Québec dans les supermarchés.

L'enjeu environnemental

Monsieur Paré identifie trois questions environnementales en lien entre la souveraineté alimentaire. Pour les deux premiers enjeux, il semble y avoir un certain consensus parmi les groupes défendant la notion de souveraineté alimentaire. Pour le troisième enjeu, qui concerne les OGM, on peut identifier, selon lui, deux types de position.

Lorsque l'on parle de système alimentaire et d'environnement, on parle de la question du transport et de celle de l'énergie entre autres. Une politique de souveraineté alimentaire, en vertu de laquelle les États pourraient valoriser (États «complices»), voir garantir (États «régulateurs») un niveau d'autosuffisance accru et ambitieux, serait aussi un État actif par rapport à ces questions. Sur la question de la biodiversité, rappelons que selon la FAO, 75% des espèces végétales et animales nourricières de la planète sont disparues depuis 100 ans, à la faveur de celles qui présentent les meilleurs rendements sur le plan économique. Puisque par définition la souveraineté alimentaire propose de subordonner ce droit individuel au commerce par celui à un approvisionnement domestique ambitieux et à une production agricole locale, saine et écologique réalisée dans des conditions de travail décentes pour tous les travailleurs, cela implique par définition que l'État soit capable de protéger et mettre en valeur les choix qu'il pourrait faire en ce sens, dont celui de faire reconnaître par des prix administrés le patrimoine génétique national. Si l'on part du postulat que la souveraineté alimentaire est principalement un espace politique pour faire des choix collectifs, alors, chaque nation, une fois qu'elle aura récupéré ce pouvoir décisionnel, aura à faire ses propres choix en matière de politiques agricoles et alimentaires. Dans cette optique, les OGM ne sont pas d'emblée exclus de l'équation de la souveraineté alimentaire, mais leur rôle devra être débattu et convenu en tant que choix collectif. L'acquisition de l'espace politique permettant de faire des choix collectifs en termes d'agriculture est une démarche des plus coûteuse car elle pose la question de la liberté de commerce, ici comme ailleurs, à l'OMC au premier rang. Rappelons que 35% du PIB canadien provient de la production et de la vente de biens et de services exportés. C'est dire à quel point cette bataille pour un traitement d'exception pour les aliments est loin d'être gagnée. Elle n'est pas contournable toutefois, car notre contexte interne d'incapacité ou de grande difficulté à contraindre ou à organiser les marchés en découle directement. Et les pratiques agricoles que nous pourrions qualifier d'intensives (engrais, pesticides, antibiotiques) s'inscrivent également dans la même dynamique de compétition planétaire entre agriculteurs et entre agricultures, un principe défendu et promu à l'OMC, mais aussi chez nous. Ces pratiques découlent du traitement «marchand» des biens agricoles. Tant que les États ne pourront faire reconnaître les différences agronomiques, climatiques, pédologiques, sociales ou culturelles dans lesquelles sont insérés leurs systèmes alimentaires respectifs, il sera difficile, voir impossible d'aller très loin dans la poursuite d'objectifs d'universalité, d'écologie et de solidarité.

Le rôle de la coalition

Dans ce contexte, la Coalition pour la souveraineté alimentaire propose d'unir les forces de différents regroupements de la société civile pour défendre une souveraineté alimentaire principalement vue comme un espace politique pour faire des choix collectifs dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, dont celui de la capacité à définir notre degré d'autonomie alimentaire, à réguler et organiser les marchés, à rémunérer de façon décente tous les travailleurs du système alimentaire, dont les agriculteurs et à aller de l'avant avec des pratiques agricoles plus écologiques. Par le biais de points de presse, de recherche et de diffusion d'information, la coalition cherche donc à rendre publique des demandes précises en termes de souveraineté alimentaire et à faire de la représentation auprès des décideurs politiques et du public.

••• Jean-Eudes Chiasson •••

Président, Union nationale des fermiers au Nouveau-Brunswick

«Lorsque l'étiquetage de la provenance des aliments sera une lutte gagnée, les consommateurs constateront d'eux-mêmes à quel point les aliments provenant de notre région sont rares, et ils seront en mesure d'exiger de nos gouvernements les changements qui s'imposent»

L'Union nationale des fermiers au Nouveau-Brunswick (UNF NB) est un des deux syndicats agricoles accrédités au Nouveau-Brunswick et elle représente 20% des travailleurs agricoles de la région. Elle fait partie du Syndicat national des cultivateurs du Canada (NFU Canada), qui a été fondé en 1969 par la fusion de différents syndicats agricoles canadiens. NFU Canada est une des organisations fondatrices du grand mouvement paysan international la Via Campesina. Monsieur Chiasson, qui est producteur agricole depuis 30 ans, est président de l'UNF au Nouveau-Brunswick depuis mars 2008.

Pour monsieur Chiasson, la souveraineté alimentaire peut être vue de différents angles. Par exemple, d'un point de vue national, elle signifie la capacité pour un État ou une nation de se nourrir de façon durable et de choisir quelle agriculture il désire promouvoir. D'un point de vue plus individuel ou familial, elle signifie l'accès sécuritaire à une alimentation de qualité. Cependant, une idée fondatrice traverse les différents niveaux d'application de la souveraineté alimentaire: la durabilité. La souveraineté alimentaire se fonde donc principalement sur la possibilité de nourrir les générations futures. Elle est une notion qui devrait être applicable au Nord comme au Sud. Or, puisque plusieurs pays du Nord, comme le Canada, sont des exportateurs nets d'aliments (et ainsi le nombre de grands producteurs est plus élevé), elle est une notion beaucoup plus discutée au Sud, où les petits producteurs sont plus nombreux.

Souveraineté et sécurité alimentaire

La souveraineté alimentaire amène certainement une plus grande sécurité alimentaire aux nations, et si l'on regarde la situation d'un point de vue historique, on se rend compte à quel point elle est nécessaire. Dans les années 30, le monde a vécu une grave crise économique, qui s'était également accompagnée d'une crise alimentaire. En effet, les gens qui ont vécu à cette époque peuvent témoigner du manque de nourriture que la crise a occasionnée et de l'instabilité que cela amenait. Or en 1930, 60% des individus produisaient leur alimentation (ou une partie de celle-ci), il y avait donc une majorité de gens qui était quand même assez souverains au niveau alimentaire. Malgré tout, la crise économique des années 30 a affecté la quantité de nourriture disponible pour alimenter les peuples. Aujourd'hui, il y a moins de 2% des gens qui produisent des aliments. En cas de crise, les nations qui ne sont pas souveraines au niveau alimentaire se retrouvent dans une situation de grave instabilité et vulnérabilité à l'égard des autres nations. Sur ce plan, on comprend pourquoi la capacité de chaque nation à produire une bonne partie de son alimentation est très importante. La souveraineté alimentaire c'est donc, dans une certaine mesure, une manière de prévenir l'utilisation de l'alimentation comme une «arme» ou un «moyen d'influence politique» et de protéger les petits pays contre les agressions économiques déloyales des grands États.

Par exemple, dans les années 80, Haïti était un pays exportateur de riz. Puis, le gouvernement américain s'est mis à subventionner massivement ses producteurs de riz au Texas et en Louisiane. Bien entendu, les petits producteurs haïtiens n'ont pas été capables de concurrencer le riz américain. Aujourd'hui, 17% du riz consommé par les Haïtiens provient de la production locale, et le reste est importé. Le pays n'a plus la possibilité de produire, alors que la capacité physique et climatique est toujours là. Monsieur Chiasson pose donc la question: comment peut-on accepter que les subventions d'un État puissent comme les États-Unis entrent en compétition avec les producteurs de riz haïtiens? Où est l'équité dans cette situation?

Politiques concrètes

En termes de politiques concrètes pouvant mettre en pratique la notion de souveraineté alimentaire, l'UNF NB défend auprès de son gouvernement provincial deux politiques importantes: l'une concerne l'étiquetage et l'autre se rapporte au calcul économique de la productivité agricole. L'étiquetage de la provenance des aliments est une

composante essentielle de la souveraineté alimentaire, car sans cette précieuse information, il n'y a pas de possibilité d'action pour les consommateurs. Par exemple, dans les supermarchés au Nouveau-Brunswick, la mention «produit local» peut porter à confusion. Pour la plupart des consommateurs, «local» est synonyme de «produit au Nouveau-Brunswick», alors que pour le marchand, «local» signifie «maximum 24 heures de route pour la livraison». C'est le type de confusion que l'on cherche à éviter avec une réglementation étatique précise et claire. Au Nouveau-Brunswick, plusieurs aliments ne sont pas du tout étiquetés. Les viandes représentent une situation particulièrement alarmante. Dans le même paquet de côtelettes de porc, il peut y avoir une côtelette du Nouveau-Brunswick, une de la Nouvelle-Écosse, une de l'Île-du-Prince-Édouard, une du Québec et une de l'Iowa. Lorsque l'étiquetage de la provenance des aliments sera une lutte gagnée, on aura des consommateurs mieux instruits et capables de faire des choix éclairés. Et on aura alors franchi une étape importante vers la souveraineté alimentaire.

La deuxième politique que défend l'UNF NB auprès de son gouvernement est de revoir la manière de calculer la productivité et le progrès de la nation dans le domaine de l'agriculture. L'idée est simple et ingénieuse: changer l'indice actuel, le PNB (produit national brut) pour le GPI (*genuine progress indicator*, qui correspond en français à «l'indice de progrès véritable»). Lorsque l'on regarde le PNB pour évaluer la performance d'un pays dans le domaine agricole, on ne retient uniquement que les revenus provenant de la vente des produits agricoles. Lorsqu'on utilise le GPI, on mesure aussi la dégradation des sols, on mesure la distribution des revenus, on prend en compte la qualité de l'air, bref, on mesure le coût total (environnemental, humain, santé, etc.) de la production et pas seulement le résultat financier d'une activité économique. L'exemple de la morue permet de démontrer comment les deux indices perçoivent le même événement. En 1991, d'un point de vue du PNB, la pêche à la morue était un domaine de l'économie en pleine santé et en pleine expansion, générant les revenus les plus imposants de son histoire. Cependant, c'était également la période où le stock de morue était presque à zéro. En regardant uniquement le PNB, on avait l'impression que la pêche à la morue se portait très bien... mais il n'y avait plus de poissons dans la mer, un élément que le GPI n'omet pas de prendre en compte dans son calcul. En somme, monsieur Chiasson croit que le GPI, un indice développé par le groupe de recherche *GPI Atlantic*, une filiale du groupe de recherche [*think tank*] californien *Redefining Progress*, devrait être l'indice par excellence utilisé par nos gouvernements pour juger de la performance de notre agriculture.

La cohabitation? Oui, mais...

Dans une perspective de souveraineté alimentaire, la cohabitation est tout à faire possible entre petites et moyennes fermes (bien que leurs définitions respectives soient assez flexibles). Cependant, il y a plusieurs questions à se poser par rapport aux «méga-fermes». En effet, avoir une méga-ferme signifie bien souvent être principalement motivé par le profit. De plus, il est assez difficile dans le contexte d'une exploitation de cette envergure de concilier «production agricole» et «environnement». Ainsi pour monsieur Chiasson, il devient assez difficile de défendre la pertinence des méga-fermes dans une perspective de souveraineté alimentaire.

••• Benoît Girouard •••

Président, Union paysanne

«C'est à peine depuis la fin de la deuxième guerre mondiale qu'on a le modèle qui est en place. Avant ça, c'était de l'agriculture biologique à l'échelle mondiale. Souvent les gens pensent que le bio c'est nouveau, mais le bio ça a toujours existé: c'est seulement depuis 1945 qu'on s'est tourné vers l'agriculture industrielle»

Benoît Girouard est président de l'Union paysanne (UP), un regroupement agricole et citoyen, dont l'objectif central est de défendre les intérêts de ses membres, qui sont principalement des petits agriculteurs. L'Union paysanne existe depuis 2001 et est membre de la Via Campesina, le plus grand regroupement d'agriculteurs au monde.

L'Union paysanne a participé de façon active à la formation du concept de souveraineté alimentaire au sein de la Via Campesina. Pour l'UP, la souveraineté alimentaire est un «état de fait» face aux politiques agricoles désastreuses des 40 dernières années. Le modèle agroindustriel mis en place lors de la révolution verte a abaissé les conditions de vie des agriculteurs et a miné la santé des populations du Nord au Sud. La souveraineté alimentaire est donc une solution alternative aux politiques agricoles actuelles qui se manifeste par différents choix, par exemple: renforcer le pouvoir des agriculteurs face aux grandes entreprises agroindustrielles, favoriser l'agriculture de proximité destinée à alimenter les marchés régionaux et nationaux, permettre aux pays de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leur population, etc. Même si la souveraineté alimentaire est revendiquée et applicable au Nord comme au Sud, pour monsieur Girouard elle a des applications différentes dans chaque hémisphère. Par exemple, dans certains pays du Sud les citoyens réclament des réformes agraires ou une répartition juste des terres. Ces problématiques sont moins présentes au Québec, ou du moins, on ne les retrouve pas sous la même forme. Ainsi, même s'il existe une forme de ségrégation au niveau des terres au Québec du fait que les jeunes n'y ont pas accès, il n'en demeure pas moins que la problématique ne se manifeste pas du tout de la même manière au Nord et au Sud.

Un des grands objectifs de la souveraineté alimentaire est de permettre aux travailleurs agricoles d'être souverains sur leur production et donc de ne pas être dépendants des multinationales agroalimentaires. À l'heure actuelle, c'est précisément le phénomène inverse que l'on observe. Plusieurs agriculteurs sont dépendants des intrants qui leur sont vendus par les multinationales: pesticides, herbicides et OGM. En effet, il faut savoir que lorsqu'un agriculteur cultive ses terres à l'aide d'OGM, il devient nécessairement dépendant du pesticide qui correspond à la semence qu'on lui a vendue. Ainsi, pour l'Union paysanne et du même élan pour la Via Campesina, les OGM n'ont pas leur place dans un contexte de souveraineté alimentaire car ils riment nécessairement avec la dépendance des travailleurs agricoles envers les multinationales.

En plus de l'autonomie qu'elle octroie aux travailleurs agricoles, la souveraineté alimentaire permet une meilleure sécurité alimentaire et elle est bénéfique pour la santé des populations. Au Québec, à l'heure actuelle, il n'y a que 105 producteurs d'œufs. Pour monsieur Girouard, un nombre aussi faible de producteurs pour le même aliment est un obstacle à la souveraineté et à la sécurité alimentaire de la province. Par exemple, s'il y avait une crise affectant une dizaine de producteurs au Québec, on se retrouverait dans l'obligation d'importer des œufs. Ainsi, puisque la souveraineté alimentaire soutient la multiplication des petites productions de proximité, elle amène du même coup davantage de sécurité alimentaire. De plus, monsieur Girouard souligne que la souveraineté alimentaire permet de couper les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs, ce qui augmente l'imputabilité des premiers envers les seconds. Cette imputabilité a comme résultat d'augmenter la qualité des aliments produits. En effet, dans les pays qui ont une forte souveraineté alimentaire (par exemple en Suisse), on remarque qu'il s'établit entre les producteurs une forme de concurrence à la qualité des aliments. Il y a donc une meilleure incitation, dans un cadre de souveraineté alimentaire, à produire des aliments sains parce que les producteurs sont près des consommateurs et se sentent responsables envers eux.

En termes de politiques concrètes pouvant encourager ou permettre la mise en application de la notion de souveraineté alimentaire, monsieur Girouard cite plusieurs exemples provenant des Européens, qui sont de son point de

vue des modèles à suivre dans le domaine. D'abord, au niveau des politiques publiques que l'État peut prendre en charge, il y a la «prime à l'herbe». Un peu partout en Europe, lorsque les producteurs envoient leurs troupeaux en pâturage, ils reçoivent une prime. On peut se demander quel est le lien entre la souveraineté alimentaire et la possibilité d'envoyer ses animaux en pâturage. Pour monsieur Girouard, il en existe bel et bien un. D'abord, le fait d'envoyer les troupeaux dehors est bon pour la santé des animaux et des consommateurs. De surcroît, cela nous rappelle que l'agriculture existe, que les aliments n'arrivent pas déjà emballés et préparés dans des contenants. De nos jours, on peut traverser de grandes zones agricoles en voiture sans voir d'animaux, sans prendre conscience que l'on est en zone agricole, et ce, même si 46% des fermes du Québec sont animales. La «prime à l'herbe» est donc une politique qui prend en compte et respecte le rôle de l'agriculture dans la société. Toujours dans l'espace européen, il existe des incitatifs à la proximité. Par exemple, pour produire du gruyère en France, il faut obligatoirement être situé à moins de 30 km de l'usine de traitement de lait. Cette politique a pour effet de favoriser le développement de petits centres régionaux de fabrication du gruyère. De ce fait, on encourage les petits producteurs, on régionalise les productions et on limite les dépenses énergétiques en transport, trois éléments en harmonie avec l'idée de souveraineté alimentaire.

Cependant, il n'y a pas que des politiques étatiques. En France, le détaillant Biocoop est un exemple intéressant d'initiative privée qui respecte la souveraineté alimentaire. La coopérative, qui a un chiffre d'affaire de 300 millions € et 300 succursales en France, a une politique d'achat locale très développée. Donc, en plus d'offrir des produits biologiques, le détaillant achète prioritairement aux producteurs français. Biocoop va même jusqu'à payer des primes pour encourager les agriculteurs français à produire de façon biologique (par exemple, lorsqu'elle manque d'approvisionnement en lait bio). Pour monsieur Girouard, il s'agit d'un modèle de détaillant qui devrait être élargi et imité à travers le monde.

En termes de politiques publiques, un autre dossier important est soulevé par l'Union paysanne dans le cas spécifique du Québec: il s'agit de la gestion de l'offre. Pour l'UP, la gestion de l'offre n'est pas une mauvaise politique en soi, mais la manière dont elle est gérée au Québec pose problème. Il y a environ 40 ans, la province décidait de se prémunir d'une politique de gestion de l'offre dans l'objectif de procurer à la population certains produits de base à un prix stable. Des quotas ont donc été distribués gratuitement aux producteurs de ces aliments (volailles, lait, œufs). Or, la gestion de ces quotas a été confiée à un syndicat puissant, l'UPA, ce qui a eu comme impact de gonfler progressivement leur valeur, qui a maintenant atteint des sommes exorbitantes. Aujourd'hui, les jeunes n'ont pas accès au marché des produits sous gestion de l'offre parce que le coût initial pour se lancer en affaire est beaucoup trop élevé (posséder une seule vache pour produire du lait coûte 25 000\$). De plus, cette politique a également eu comme impact de réduire le nombre de producteurs (en tout, il y a 20 000 fermes de moins qu'il y a 20 ans). Ainsi, la production agricole dans les domaines sous gestion de l'offre est contrôlée par de moins en moins de travailleurs agricoles, ce qui est tout à fait à l'opposé de la définition de la souveraineté alimentaire telle qu'elle a été définie plus tôt, puisqu'elle cherche à l'inverse, à multiplier les petites entreprises agricoles. En somme, l'Union paysanne désire que l'on mette l'accent sur la dimension sociale de la gestion de l'offre plutôt que sur sa dimension économique afin de la rendre davantage en harmonie avec la notion de souveraineté alimentaire. Concrètement, le regroupement demande de décapitaliser les quotas et en remettre la gestion à l'État, pour qu'il devienne envisageable pour un jeune de commencer une petite production de lait, d'œufs ou de volaille.

À travers ces différentes politiques en lien avec la souveraineté alimentaire, on retrouve une idée commune quant au rôle que les agriculteurs devraient jouer dans la société. L'agriculteur d'aujourd'hui a uniquement un rôle économique. Or, dans une perspective de souveraineté alimentaire, l'agriculteur doit retrouver son rôle de gestionnaire de l'environnement ainsi que son rôle social. Les agriculteurs ont un rôle environnemental car plusieurs de leurs décisions ont un effet direct sur celui-ci. Ils ont également un rôle social, car ce sont eux qui nourrissent les citoyens. Le modèle agricole actuel pousse au maximum la fonction économique des agriculteurs et délaisse leurs autres rôles. Le modèle proposé par la souveraineté alimentaire vise à rééquilibrer les rôles des agriculteurs et à modérer l'objectif lié à la quantité produite, en faveur d'un objectif qui vise la qualité de la production et qui voit l'agriculteur comme un acteur multipartite au sein de la société.

... PANEL 2 ...
«Chercheurs»

- ▶ Marie Fall (Université du Québec à Chicoutimi)
- ▶ Marie Marquis (Nutrition – Université de Montréal)
 - ▶ Devlin Kuyek (GRAIN)
 - ▶ Assétou Samaké (COPAGEN)

Le panel «Chercheurs» vise à donner la parole aux universitaires ou chercheurs professionnels qui touchent à la notion de souveraineté alimentaire à travers leurs travaux. L'objectif ici est de voir comment la notion peut être appliquée ou étudiée dans des contextes très variés, tant au Québec que dans les pays du Sud.

●●● Marie Fall ●●●

Professeure adjointe, Université du Québec à Chicoutimi

«Il existe une dynamique organisationnelle féminine extrêmement développée en Afrique en termes de souveraineté alimentaire»

Marie Fall détient un doctorat en géographie environnementale de l'Université de Montréal. Elle a travaillé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et elle est professeure à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2007. Son enseignement et ses champs de recherche, qui se concentrent principalement sur les pays d'Afrique subsaharienne, sont: la coopération internationale, la gestion des ressources naturelles et le développement local et communautaire. Madame Fall réalise actuellement des recherches sur la planification participative pour une gouvernance décentralisée de la biodiversité, sur la valorisation des savoirs traditionnels dans la gouvernance de la biodiversité et sur l'adaptation des savoirs professionnels dans les initiatives locales de développement.

Pour madame Fall, la souveraineté alimentaire signifie faire le choix de ce qu'on mange, de la manière dont on le produit et de la manière dont on le consomme. De plus, la notion implique de donner la priorité à la production agricole locale pour nourrir la population d'un pays ou d'une région. Selon elle, la souveraineté alimentaire a des implications différentes pour les pays du Nord et du Sud. En effet, les pays du Nord ont davantage de choix dans leurs politiques agricoles et aussi dans leurs produits de consommation. Ainsi, les populations des pays du Nord, par le biais des regroupements de consommateurs, participent davantage à l'élaboration des politiques et pratiques agricoles. Dans les pays en développement, les productions sont souvent sujettes à des normes externes, inadaptées aux contextes locaux. Par exemple, les populations du Sud sont généralement obligées de produire des cultures de rente destinées à l'exportation comme le coton, le cacao et l'arachide au lieu de produire des cultures vivrières qu'elles consomment comme le riz, le mil, le maïs et les haricots. En somme, les pays du Sud cultivent d'abord pour les marchés internationaux alors que les pays du Nord cultivent en premier lieu pour se nourrir.

Dans le cadre des travaux de madame Fall, la souveraineté alimentaire occupe une place de plus en plus importante depuis deux ans. En fait, le développement de cet axe de recherche a coïncidé avec la crise des denrées alimentaires de première nécessité sur le marché mondial, crise qui a beaucoup affecté les pays pauvres. Depuis, les épisodes de pénuries alimentaires se sont multipliés dans les pays du Sahel atteignant tour à tour le Niger, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Tchad et même le Sénégal. Le Sahel, une région très fragile aux prises avec la sécheresse et la désertification, est donc particulièrement vulnérable au plan alimentaire. De ce fait, la notion de souveraineté alimentaire revêt un caractère particulier dans les pays du Sahel car elle implique des initiatives locales de rupture avec le marché mondial, lesquelles sont en lien direct avec la sécurité alimentaire des populations.

Les femmes et la souveraineté alimentaire

Au Sahel et dans bien des pays du Sud et du Nord, ce sont les femmes qui ont le rôle de nourrir la famille; elles produisent ou achètent les aliments, les transforment, s'occupent des menus et les agrémentent. Selon la FAO, les femmes produisent à l'échelle africaine jusqu'à 80% des denrées alimentaires. La souveraineté alimentaire est donc un enjeu qui touche particulièrement les femmes car elles sont au cœur de tout ce qui touche l'alimentation. Puisqu'elles sont au centre de ces enjeux, les femmes peuvent et doivent jouer un rôle important dans les politiques liées à la souveraineté alimentaire. D'ailleurs, dans de nombreux pays du Sahel, les femmes, à travers leurs associations, se sont appropriées le concept de souveraineté alimentaire et le traduisent en actions concrètes à travers la promotion du «consommer local». Par exemple au Sénégal, les femmes proposent des livres de recettes qui mettent en valeur les produits locaux. D'autre part, certains programmes de valorisation des céréales locales ont également été mis en œuvre par des associations de femmes. Des petites et moyennes entreprises de transformation de mil, de riz ou de sorgho ont été créées, ce qui favorise la promotion des produits locaux et la création d'emplois rémunérés. En Afrique en général, et au Sahel en particulier, les femmes sont donc au centre de l'action en faveur de la souveraineté alimentaire.

La question des OGM

L'enjeu de l'utilisation des OGM dans le cadre de la production agricole des pays du Sahel est assez sensible. La faiblesse des productions agricoles, due aux terres peu productives et au manque d'eau, met la question de la sécurité alimentaire au centre du débat sur l'utilisation des OGM. D'une part, puisque les OGM favorisent une meilleure productivité (c.-à-d. que sur une surface où on pouvait produire seulement deux à trois tonnes de riz, avec les OGM on peut en produire cinq à six), madame Fall est d'avis qu'ils ont leur place dans une perspective de souveraineté alimentaire si les producteurs sahéliens en avaient le contrôle. Or, les OGM contrôlés par les multinationales étrangères seraient un frein à la souveraineté alimentaire des pays sahéliens qui continueraient de dépendre de ces multinationales pour avoir de bons rendements agricoles. Il faut donc d'abord poser la question du contrôle des OGM avant de promouvoir leur utilisation, mais les résultats en termes de productivité sont assez intéressants pour approuver leur utilisation.

Politiques concrètes

L'État a un grand rôle à jouer dans la mise en pratique de la souveraineté alimentaire car il est garant de la stabilité et de la durabilité des politiques publiques. En termes de politiques agricoles en lien avec la souveraineté alimentaire pouvant être mises en application, madame Fall évoque l'exemple du Zimbabwe qui, dans les années 80-90, a développé des politiques agricoles (une révolution agricole avec les fermiers blancs) bien adaptées à son contexte qui ont permis une redistribution des terres et une meilleure utilisation des ressources ; de même qu'en Inde. Madame Fall souligne également l'exemple de l'Afrique du Sud, qui a amélioré sa sécurité alimentaire sur de nombreux points et qui est aujourd'hui auto-suffisante dans la production de la majorité de ses produits agricoles. Enfin, au Sénégal, le président Wade a lancé en avril 2008 *La grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance* (GOANA) qui vise à mettre fin à la dépendance alimentaire du Sénégal vis-à-vis des pays occidentaux et asiatiques. Concrètement, la GOANA s'engage d'une part à donner des terres aux jeunes qui sont particulièrement tentés par l'émigration en raison d'un niveau de chômage très élevé, d'autre part «l'Offensive» vise à doubler la production actuelle de denrées consommées par les Sénégalais (maïs, manioc, sorgho, blé, riz et mil). Ainsi, de plus en plus de gouvernements du Sud constatent les dégâts de «l'extraversion alimentaire» et tentent d'y répondre par des politiques qui visent à valoriser les productions agricoles locales.

••• Marie Marquis •••

Professeure agrégée, Département de nutrition de l'Université de Montréal

«De notre point de vue, la souveraineté alimentaire suppose entre autres l'achat de produits locaux, mais c'est aussi une forme d'autonomie par rapport à l'industrie alimentaire, une capacité de transformer soi-même les aliments»

Marie Marquis est professeure au Département de nutrition de l'Université de Montréal. Elle dirige NUTRIUM, la référence en nutrition de l'Université de Montréal. NUTRIUM regroupe trois entités offrant des services complémentaires en terme de nutrition: Extenso (Extenso.org), une source d'information web sur la nutrition, la Clinique universitaire de nutrition et les Ateliers du département de nutrition. Sous l'égide d'Extenso, Madame Marquis chapeaute un projet de recherche dont certains aspects sont en lien avec la notion de souveraineté alimentaire. L'un des objectifs de l'étude «Offres et pratiques alimentaires revues dans les services de garde du Québec» est de réviser l'offre alimentaire des services de garde du Québec principalement en Centres de petite enfance (CPE). À partir d'un portrait de l'offre actuelle, Extenso souhaite créer des outils qui permettront aux CPE de maintenir ou de proposer une offre alimentaire plus saine et plus équilibrée. Nous verrons dans, ce résumé d'entrevue, les liens entre la souveraineté alimentaire, la nutrition et l'éducation alimentaire.

L'étude «Offres et pratiques alimentaires revues dans les services de garde du Québec» comporte trois cibles distinctes. La première année, les directions d'établissement et les responsables de cuisine seront à l'étude. La deuxième année, ce seront les éducateurs et éducatrices alors que, durant la troisième année, le projet rejoindra les parents. L'étude comporte un échantillon de 100 CPE québécois et permettra de rejoindre indirectement plus de 5000 familles en milieux défavorisés et non défavorisés. Les informations seront recueillies à l'aide d'observations, de questionnaires, d'entrevues et de photographies.

La première année, avec les directions de CPE, nous tâcherons entre autres de documenter les pratiques de gestion alimentaire des CPE, les installations disponibles pour la préparation des aliments, les contraintes budgétaires, les pratiques d'approvisionnement et les approches liées à l'éducation alimentaire. Certaines questions soulevées par l'étude permettront de documenter l'intérêt des dirigeants de CPE à l'égard de pratiques d'approvisionnement liées à la souveraineté alimentaire. Les milieux se sentent-ils concernés par la provenance des aliments? Ont-ils leur propre politique alimentaire? Ont-ils intérêt à appuyer des producteurs locaux? À acheter, autant que possible, les aliments les moins transformés qui soient? Bref, avant même d'envisager toute forme d'initiation aux pratiques d'approvisionnement en lien avec la souveraineté alimentaire, l'étude se propose d'abord d'interroger les milieux et d'évaluer leurs pratiques, leurs motivations et leurs besoins. Cette démarche part du principe qu'avant de présenter des outils, il est essentiel de s'assurer que ceux-ci soient adaptés à la réalité du milieu où ils seront susceptibles d'être utilisés.

Avec les responsables de cuisine, nous documenterons principalement les motivations qui orientent les choix offerts aux menus (e.g., préférences des enfants, proximité des fournisseurs, demandes des parents) ainsi que les compétences culinaires. À cet égard, un lien important avec la notion de souveraineté alimentaire apparaît. Documenter les compétences culinaires des cuisiniers et cuisinières de CPE implique indirectement d'évaluer leurs capacités à manipuler et à transformer eux-mêmes les aliments. Dans la mesure où l'on associe la souveraineté alimentaire à une production écologique et à une alimentation saine, il devient tout à fait pertinent de chercher à évaluer l'autonomie des individus à l'égard de l'industrie alimentaire. Ainsi, il est pertinent de soulever le lien entre «autonomie à l'égard de l'industrie alimentaire» et «souveraineté alimentaire». En d'autres mots, il ne saurait y avoir de souveraineté alimentaire dans une société où les individus seraient exclusivement dépendants des produits transformés. La compétence culinaire est donc un aspect important à considérer lorsqu'on aborde ce concept.

La deuxième année, l'étude se concentrera sur les éducateurs et éducatrices en CPE. Ont-ils des activités qui permettent aux enfants de se rapprocher des métiers et professions en lien avec l'alimentation? Est-ce qu'il y a une volonté de rapprocher les enfants du milieu agricole par des sorties ou des activités précises? On sait que les CPE ont souvent des activités en lien avec l'éducation nutritionnelle, mais accordent-ils une importance à l'éducation alimentaire? Font-ils la distinction entre éducation alimentaire et éducation nutritionnelle? En bref, l'éducation nutritionnelle est en lien

direct avec la santé. Elle concerne les aliments et leurs apports nutritionnels. La présentation du Guide alimentaire canadien en serait un bon exemple. L'éducation alimentaire, pour sa part, est plus pratique, centrée sur l'aliment et donc en lien plutôt indirect avec la santé. Elle concerne la provenance des aliments, leur culture, la manière de les choisir et de les transformer soi-même. Idéalement, le projet devrait permettre de développer des activités en relation avec l'éducation alimentaire des enfants et de les sensibiliser à la valeur des aliments, au respect de ceux-ci et au privilège qu'ils ont de pouvoir les consommer. La petite enfance est une période idéale pour développer cet intérêt chez les enfants, puisqu'ils se trouvent à une phase intense d'apprentissage. L'éducation alimentaire est rattachée à la notion de souveraineté alimentaire parce qu'elle accorde une place centrale à l'aliment. Elle permet donc de rétablir le lien entre les citoyens et le milieu agro-alimentaire qui semble de plus en plus ténu.

Enfin, la dernière année se propose de poser le même genre de questionnement, mais, cette fois-ci, du point de vue des parents. En bref, on cherchera à déterminer quelles sont leurs pratiques alimentaires, mais aussi comment ils perçoivent le rôle des CPE à l'égard de l'éducation alimentaire et nutritionnelle de leurs enfants.

Ce projet de recherche se propose d'entrevoir où en est le public cible (cuisinier(ères)s, éducateur(trice)s, parents) dans son désir d'entreprendre certains changements liés à l'alimentation et à la nutrition et, éventuellement, de développer des outils leur permettant de soutenir une offre alimentaire de qualité.

Ce projet est financé par la Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. Le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie est issu d'un partenariat impliquant une contribution du gouvernement du Québec et de la Fondation Lucie et André Chagnon.

●●● Devlin Kuyek ●●●

Chercheur, GRAIN

«On ne peut pas imaginer que les gouvernements vont du jour au lendemain proposer de «faire» la souveraineté alimentaire [...] Le moyen de parvenir à la souveraineté alimentaire, c'est de renforcer les mouvements sociaux pour obliger les gouvernements à l'action»

Devlin Kuyek est chercheur pour l'organisation non gouvernementale GRAIN, il est membre du Réseau canadien d'action sur les biotechnologies (RCAB) et du Projet pour une politique de semences canadiennes. GRAIN est une ONG internationale fondée en 1990 dont le but est de soutenir les communautés locales qui cherchent à retrouver le contrôle de leur biodiversité. C'est dans ce but que l'organisme effectue de la recherche et de l'analyse au sujet de la biodiversité et tente d'appuyer et de renforcer les mouvements sociaux (principalement du Sud) qui luttent pour atteindre la souveraineté alimentaire.

Pour monsieur Kuyek, il est primordial de souligner que la souveraineté alimentaire est née d'une résistance au modèle agricole actuel. La souveraineté alimentaire a donc émergé d'une constatation de l'échec de plusieurs projets: la révolution verte, les programmes d'ajustement structurel (PAS), l'OMC, les divers accords de libre-échange, etc. Dans ce système néolibéral, qui se dirige de lui-même vers une impasse, les paysans sont marginalisés des processus politiques qui déterminent l'orientation de l'agriculture. La souveraineté alimentaire, c'est donc la volonté de reverser ce pouvoir, qui jusqu'aujourd'hui était entre les mains des grandes institutions internationales et des multinationales agroalimentaires, pour le remettre entre les mains des premiers concernés par l'agriculture: les producteurs. La notion fait donc la promotion de diverses valeurs qui devraient orienter les choix agroalimentaires d'une société: l'écologie, l'égalité, l'humanité et un revenu décent pour les agriculteurs.

Selon Devlin Kuyek, les innovations technologiques ne sont pas exclues de la notion de souveraineté alimentaire. Cependant, les OGM, en tant que type spécifique d'innovation, ne devraient pas faire partie de la mise en application du concept de souveraineté alimentaire, et ce, pour différentes raisons. D'abord, les OGM sont une technologie produite par des scientifiques loin des réalités locales et il est impossible pour les paysans de participer au processus qui mène à la création de ces semences. La production même des OGM va donc à l'encontre de la notion de souveraineté alimentaire qui vise à redonner le pouvoir aux producteurs agricoles. Ensuite, il faut noter que les OGM sont une technologie qui tend vers l'utilisation de semences stériles - que les paysans ne peuvent conserver - ce qui entraîne des coûts élevés pour les agriculteurs et ne profite finalement qu'aux multinationales. Enfin, les OGM sont des semences homogènes, qui ne tiennent pas compte de la diversité des sols et des contextes agricoles. Bref, il vaut mieux, selon monsieur Kuyek, rechercher des innovations technologiques adaptées aux réalités locales et qui permettent une participation des paysans au processus, plutôt que de promouvoir des innovations uniformisantes et coûteuses comme les OGM.

Pour monsieur Kuyek, le rôle de l'État dans la mise en application de la souveraineté alimentaire et dans la société en général est d'écouter ses citoyens et de mettre en place les politiques qu'ils réclament. Pour ce faire, l'État doit s'assurer de laisser la place à des canaux de transmission permettant aux populations de s'exprimer. Or, le problème actuel est que ces canaux d'échange entre les citoyens et le gouvernement sont très ténus et lorsqu'ils se mettent en place (comme dans le cas du rapport Pronovost), ils sont loin d'entraîner des actions conséquentes. Dans ce contexte de perte de contact entre le politique et la société civile, ce sont les communautés elles-mêmes qui doivent prendre en charge le changement. Il n'est donc pas nécessaire d'être engagé dans un processus de consultation avec le gouvernement pour entreprendre la souveraineté alimentaire. Éventuellement et idéalement, le gouvernement devrait s'impliquer dans le virage, mais l'initiative, que ce soit pour n'importe quelle sorte de transformation sociale, vient bien souvent de la société civile et non pas de la sphère politique traditionnelle. Cependant, pour que ce changement soit possible, les communautés doivent s'organiser. Renforcer les mouvements sociaux est donc un moyen d'aider à la mise en application de la souveraineté alimentaire. En plus de s'auto-organiser, les communautés se doivent d'unir leurs efforts, d'échanger leurs savoirs et de coordonner leurs actions, car en étant plus nombreuses, elles augmentent leur force de persuasion sur le pouvoir politique national et international.

Cependant, de cette force globale, émanant de la société civile, découle également un écueil important. Créer un mouvement social, c'est coordonner des efforts, communiquer et échanger. Il y a donc un obstacle organisationnel lié à sa mise en application parce qu'il faut composer avec des réalités locales bien différentes et s'entendre sur des priorités, ce qui est loin d'être simple. Le défi de la société civile dans cette lutte est de coordonner son message pour qu'il soit non seulement entendu, mais compris par les pouvoirs politiques.

●●● Assétou Samaké ●●●

Membre, Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain

«La souveraineté alimentaire est une œuvre qui doit être co-construite par les institutions publiques, les producteurs, les opérateurs économiques et les consommateurs»

Assétou Samaké est biologiste généticienne de formation. Elle est cofondatrice de l'Institut de Recherche et de Promotion des Alternatives en Développement (IRPAD) et membre de la Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain (COPAGEN). COPAGEN est un réseau de membres de la société civile regroupant des agronomes, des généticiens, des sociologues, des groupes de femmes, des paysans, des associations de consommateurs, etc. et qui est présent dans neuf pays de l'Afrique de l'Ouest. L'objectif principal du réseau est de protéger les semences traditionnelles et de lutter contre l'utilisation des OGM. COPAGEN existe depuis 2004.

Pour COPAGEN, la souveraineté alimentaire c'est l'autonomie, pour toutes les nations, dans la production et la gestion de l'alimentation. La notion a théoriquement le même sens au Nord et au Sud. Cependant, dans la pratique, de nombreux pays du Sud sont dans une position de vulnérabilité structurelle qui les empêche de tendre vers cette autonomie, alors qu'elle est relativement plus accessible pour les pays du Nord. Tous les membres de COPAGEN s'entendent sur la définition de la souveraineté alimentaire; le réseau fut d'ailleurs très actif dans l'organisation du *Forum de Nyéléni*.

Dans la société civile africaine engagée dans le débat sur la souveraineté alimentaire, il existe différents points de vue sur la manière d'atteindre la souveraineté alimentaire. Pour certains, elle est réalisable aujourd'hui et ses principes devraient être mis en application dès maintenant. Pour d'autres, il faut aller d'abord vers la sécurité alimentaire en assurant la disponibilité et l'accessibilité aux aliments tout en construisant la souveraineté alimentaire en augmentant davantage la production alimentaire locale.

Du point de vue de madame Samaké, la production locale doit être complétée par l'importation pour combler le déficit alimentaire actuel et, dans certains cas, une cohabitation est possible entre petites et grandes fermes dans une perspective de souveraineté alimentaire. En effet, «souveraineté alimentaire» ne veut pas dire «autarcie dans la production alimentaire», mais il faut que la production locale y soit valorisée. En d'autres mots, c'est la production d'exportation qui devrait compléter le déficit de la production locale et non l'inverse. Cette démarche mixte de la construction de la souveraineté exige la participation active et soutenue de la société civile.

Souveraineté alimentaire et sécurité humaine

Les avantages de la souveraineté alimentaire sont nombreux: l'indépendance des producteurs agricoles sur leurs terres et la création d'un lien entre le producteur et le consommateur figurent au premier plan. Ces deux éléments contribuent à une plus grande sécurité humaine. Ce concept, utilisé pour la première fois à l'ONU en 1994, place les êtres humains plutôt que les États au centre de la réflexion sur la sécurité. Dans son sens large, elle signifie être à l'abri du besoin, de la faim et de la peur. Dans un contexte de souveraineté alimentaire, les agriculteurs produisent ce qu'ils veulent, en fonction de leur culture et de leur expertise. La notion permet donc l'indépendance des cultivateurs sur leurs terres en les empêchant de produire selon des techniques qu'ils ne maîtrisent pas. Ainsi, la souveraineté alimentaire est synonyme de plus de sécurité humaine pour les producteurs, car elle réduit l'insécurité liée à la dépendance à l'égard des multinationales ou des institutions supranationales et l'incertitude face à l'avenir. Pour madame Samaké, la sécurité humaine, ce n'est pas uniquement conserver l'intégrité de son corps contre la violence physique, c'est aussi avoir la garantie d'un revenu décent dans le temps, la garantie du respect de son mode de vie, la pérennité de sa culture pour ses descendants. De plus, la souveraineté alimentaire permet également de rétablir le lien entre le producteur et le consommateur. Cette notion fait de la question alimentaire une réalité tangible (plutôt que virtuelle) pour le consommateur et rend imputable le producteur face au consommateur. Cette imputabilité permet davantage de sécurité humaine pour le consommateur car le producteur est responsable de la qualité des aliments qu'il produit.

La question des OGM

Madame Samaké est contre l'utilisation des OGM dans une perspective de souveraineté alimentaire. D'abord, les OGM sont synonymes d'une logique marchande qui s'oppose à la pratique actuelle d'échange libre des semences entre paysans africains. Dans le système actuel, où les semences sont échangées librement, ce ne sont pas des relations juridiques ou économiques qui encadrent les transactions de semences, mais des relations sociales entre les paysans. Avec les OGM, les dimensions économiques et juridiques dominent la dimension socioculturelle, les paysans perdent ainsi leur liberté de choisir ce qu'ils veulent cultiver sur leurs terres. Ensuite, les OGM viennent avec une grande imprévisibilité puisqu'ils n'ont pas de «passé écologique». De ce fait, ils sont comme «les radicaux libres de la biodiversité», c'est-à-dire qu'ils mènent vers des sentiers complètement inconnus et incontrôlables. Le métabolisme de l'être humain s'est développé et adapté au fil de l'évolution pour absorber et transformer les aliments que nous mangeons. Notre métabolisme actuel est donc le résultat d'un processus complexe et graduel entre notre corps et notre alimentation, à laquelle on s'est adapté. Les OGM sont une nouvelle forme d'alimentation, créée artificiellement et imposée subitement au métabolisme. On ignore donc comment le métabolisme et le système immunitaire de l'être humain vont réagir à ce changement et on ne peut affirmer avec certitude ce que seront les impacts de cette technologie sur la santé. De ce fait, il faut s'attendre à des perturbations métaboliques auxquelles nous ne sommes pas préparés et qui vont mettre en péril la santé humaine.

Politiques concrètes?

Pour ce qui est des politiques pouvant être mises en place pour réaliser la souveraineté alimentaire, il y a tout un travail de diffusion d'information et d'échange d'idées qui doit être fait. En effet, pour permettre la réalisation du concept, il faut d'abord que tous les acteurs impliqués dans le débat sachent de quoi on veut parler lorsque l'on dit «souveraineté alimentaire». Il s'agit d'un des aspects les plus importants du travail de COPAGEN. Concrètement, il s'agit pour l'organisation de porter à la connaissance de la grande majorité des Maliens et des Africains le concept de souveraineté alimentaire, de permettre aux producteurs et à la société civile de comprendre les fondements du système alimentaire dominant ainsi que son lien avec la faim, la famine et l'effondrement du système alimentaire local. Aussi, madame Samaké souligne qu'il y a un travail de promotion de l'agriculture familiale et paysanne à faire, puisque celles-ci sont très souvent perçues comme des types d'agricultures archaïques et sans intérêt. C'est ainsi que la COPAGEN travaille sur des alternatives de promotion de l'agriculture paysanne familiale en tant que système de production agricole et alimentaire. Ensuite, à un niveau étatique, COPAGEN/Mali a participé activement à l'élaboration de la Loi d'Orientation Agricole du Mali (LOA) qui est structurée autour de la notion de souveraineté alimentaire et du rejet des OGM. Aujourd'hui pour la Coalition, le travail consiste à veiller à la mise en œuvre pratique des orientations prises à travers la LOA. Finalement, sur le plan local, madame Samaké évoque des initiatives de consolidation des systèmes alimentaires locaux avec la mise en place des banques de gènes locales, des banques de semences et des banques de céréales. Ces banques contribuent à la préservation et la valorisation de la biodiversité agricole locale adaptée au milieu, elles garantissent par leur proximité l'accès des producteurs aux semences et, enfin, elles participent à la consolidation de la sécurité et de la souveraineté alimentaire en stabilisant les prix des denrées de première nécessité et en assurant la participation effective des producteurs à toutes les séquences du système.

••• PANEL 3 •••
«Perspectives du Sud»

- ▶ André Beaudoin (UPA DI)
- ▶ Ryan Worms (Développement et paix)
- ▶ Elsa Beaulieu (Marche mondiale des femmes)
 - ▶ Alexandra Lemay (Québec-Birmanie)
 - ▶ Lise Latrémouille (USC-Canada)

Le panel «Perspectives du Sud» vise à mettre l'accent sur les enjeux de la souveraineté alimentaire dans les pays du Sud. Bien que les perspectives soient vastes à l'intérieur même de ce sujet, les implications de la souveraineté alimentaire dans les pays du Sud tendent à être particulièrement sensibles car elles sont bien souvent en lien avec la sécurité alimentaire des populations.

••• André Beaudoin •••

Secrétaire général, UPA DI

«Il est beaucoup plus intéressant de faire agir le citoyen que de culpabiliser le consommateur»

UPA Développement international (UPA DI) est la branche internationale de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Québec. Au tournant des années 1990, les producteurs et productrices agricoles du Québec se sont aperçus que leur pouvoir décisionnel s'effritait de plus en plus au profit des décideurs au niveau supranational. Ainsi, dans l'objectif de mieux défendre l'agriculture familiale au Québec, ils décidèrent d'aller à la rencontre des agricultures familiales dans le monde, principalement dans les pays en développement. UPA DI, dont monsieur Beaudoin est le secrétaire général depuis sa création en 1993, a comme mandat d'appuyer les organisations paysannes dans les pays en développement. UPA DI est présente principalement en Afrique de l'Ouest. L'organisation a deux axes d'intervention: appuyer des projets de développement agricole et soutenir la création de politiques agricoles.

Pour UPA DI, la souveraineté alimentaire s'articule principalement en réaction à la perte de contrôle de l'État sur l'agriculture en faveur des traités supranationaux. Elle est donc un projet politique qui vise à redonner le pouvoir à l'État en ce qui a trait aux politiques agroalimentaires. Même si les contextes du Nord et du Sud sont effectivement différents, la souveraineté alimentaire est fondée sur le même principe partout dans le monde, soit la capacité de maintenir une agriculture familiale basée sur les interventions souveraines de nos gouvernements. Définir l'agriculture familiale n'est pas une tâche aisée. D'abord, il existe certains critères au plan de la gestion: l'essentiel du travail et la gestion de l'exploitation doivent être contrôlés par la famille et celle-ci doit également contrôler les leviers financiers de l'entreprise agricole. Il y a également la question de la grosseur de l'exploitation, car comme on le sait, il existe aussi des méga-entreprises familiales. Dans ce cas, peut-on toujours parler d'agriculture familiale? Et où doit-on tracer la ligne quant à la grosseur des exploitations dans un contexte de souveraineté alimentaire? Pour monsieur Beaudoin, il y a deux critères que l'on doit prendre en compte pour répondre à ces questions: l'acceptation sociale et le contexte économique. D'abord, le contexte économique influence la grosseur relative d'une exploitation agricole: par exemple, 100 vaches au Québec et 100 vaches au Burkina Faso sont loin d'être des situations identiques. Il y a aussi la notion d'acceptation sociale. Chaque société doit se poser la question à cet égard: quand une ferme est-elle trop grosse pour être considérée comme familiale? Où tracer la ligne? Selon monsieur Beaudoin, c'est une réflexion commune que l'on se doit de faire en tant que société, mais il n'y a certainement pas de critère universel qui permette de répondre à cette problématique.

Environnement et OGM

Pour monsieur Beaudoin, il existe un lien important entre la souveraineté alimentaire et l'environnement. Dans le contexte de production actuel, où l'on vise à toujours produire au plus bas prix, on met énormément de pression sur les ressources naturelles, ce qui nuit à la capacité de la planète de générer des aliments sains de génération en génération. Le meilleur exemple de cette dérive s'est produit en Californie. La Californie a été pendant des décennies cette région capable de produire des légumes à bas prix pour toute l'Amérique du Nord, mais à quel prix? Aujourd'hui, la nappe phréatique de cet État américain est gravement hypothéquée et il y a un affaissement très significatif des sols. C'est donc au prix d'une dégradation durable des ressources naturelles que sont l'eau et la terre que la région a développé son agriculture. Selon monsieur Beaudoin, ce n'est pas le genre de modèle agricole que l'on doit défendre. La nécessité d'une approche écologique de l'agriculture dans un contexte de souveraineté alimentaire ne fait pas de doute.

Quant à la question du rôle des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans une politique de souveraineté alimentaire, l'opinion de monsieur Beaudoin est plus nuancée. Il évoque en ce sens deux éléments à prendre en compte: le lien entre les OGM et la santé ainsi que la question du contrôle des OGM par le secteur privé. D'abord, on ne peut dire à l'heure actuelle quelles sont les conséquences réelles des OGM sur la santé des populations et de la planète. Avant de trancher définitivement sur la question, il serait donc nécessaire d'avoir plus d'information sur les qualités intrinsèques de ces « avancées technologiques » que sont les OGM. Or, il n'en demeure pas moins que c'est l'entreprise privée qui a pris en charge la recherche fondamentale sur les semences, et que c'est donc elle qui contrôle leur développement et qui détient l'information stratégique à ce sujet, ce qui constitue un grave problème. Selon monsieur Beaudoin, il y a là un

non-sens par rapport à la question des OGM. Il s'agit d'une situation que l'on devrait repenser dans un contexte de souveraineté alimentaire.

En somme, du point de vue de d'UPA DI et de monsieur Beaudoin, la souveraineté alimentaire implique des choix écologiques précis. L'agriculture doit se faire dans un souci de préservation des ressources naturelles. Cependant, la notion de souveraineté alimentaire n'indique pas catégoriquement de choix biologiques précis, puisque par exemple elle ne rejette pas d'emblée l'utilisation des OGM, bien qu'elle soit très critique envers leur mode de gestion.

Petites, moyennes et grandes fermes?

Dans un contexte de souveraineté alimentaire, une cohabitation est possible et souhaitable entre petites, moyennes et grandes fermes, et la politique de la gestion de l'offre en est une bonne illustration. Au Québec, il existe des fermes laitières de grosseurs différentes, par exemple de 16 et de 500 vaches, qui partagent un même territoire, ce qui est un signe que la cohabitation est effective et donc possible. L'important est que les gens se retrouvent dans le même système et soient rémunérés sur la même base, qu'ils possèdent de petites ou de grandes exploitations. À partir de là, ce sont les choix individuels qui devraient guider la grosseur des exploitations agricoles. La société ne devrait pas avoir à restreindre ces choix individuels quant à la grosseur des fermes, tant que ces choix répondent à la notion d'acceptation sociale et n'ont pas des conséquences néfastes sur l'environnement.

Politiques concrètes

En termes de politiques concrètes pouvant mettre en pratique la souveraineté alimentaire, monsieur Beaudoin évoque trois exemples: un exemple actuel au Canada (la gestion de l'offre), un exemple actuel en Guinée (la pomme de terre) et un exemple potentiel (les institutions publiques). Du point de vue d'UPA DI, un des éléments fondateurs de la souveraineté alimentaire devrait être la gestion de l'offre. Cette dernière, qui consiste à contrôler la production sur la base de la demande intérieure, a fait la démonstration qu'il est possible de payer les producteurs à un juste prix, de permettre à l'ensemble de la chaîne agroalimentaire de vivre et d'offrir aux consommateurs des produits essentiels à un prix équitable. Il s'agit donc d'un mécanisme qui à son avis devrait être reproduit ailleurs dans le monde. Monsieur Beaudoin évoque ensuite l'exemple de la Guinée et de sa gestion de la production de pommes de terre. Il y a 15 ans, la Guinée importait 95% de sa production de pommes de terre. À la suite des pressions des paysans guinéens, le gouvernement a décidé de négocier avec les importateurs pour qu'ils n'importent que pendant la période où le pays n'est pas en mesure de combler ses besoins en pommes de terre. La Guinée importe aujourd'hui pendant six mois et approvisionne le pays avec la production locale le reste de l'année. Le gouvernement guinéen a donc travaillé avec les importateurs pour négocier une solution médiane, et ceux-ci ont choisi de jouer le jeu. Finalement, monsieur Beaudoin souligne qu'il serait très intéressant de voir nos gouvernements favoriser l'achat local par l'intermédiaire des institutions publiques (hôpitaux, centre de personnes âgées, CPE). Il y a un grand potentiel d'action à ce niveau-là qui permettrait de mobiliser le gouvernement et les communautés dans un projet commun qui appuierait la souveraineté alimentaire.

Le rôle du citoyen

Pour monsieur Beaudoin, le rôle du consommateur dans la mise en pratique de la souveraineté alimentaire est essentiellement marginal. À son avis, chercher à politiser la consommation n'est pas la solution. Ce qu'il faudrait faire est plutôt de «réveiller le citoyen», d'où l'idée de «faire agir le citoyen plutôt que de culpabiliser le consommateur». De fait, ce qui limite le consommateur, c'est qu'il agit d'un point de vue individuel, alors que le citoyen a la possibilité d'agir collectivement. Concrètement, l'action citoyenne peut se traduire de différentes façons: demander à l'État la raison pour laquelle il fait la promotion de l'achat local sans pour autant adopter ces mêmes politiques pour ses institutions publiques. Ou alors, tenter de faire de l'agriculture un enjeu électoral. Pour monsieur Beaudoin, si les citoyens forçaient les gouvernements à répondre à des questions sur l'agriculture, on aurait déjà posé un premier geste important. Pour le moment, le ministère de l'Agriculture n'est même pas obligé de faire cet effort-là; personne ne lui pose de questions, et donc nécessairement, il n'a aucun intérêt à modifier ou remettre en cause ses politiques.

●●● Ryan Worms ●●●

Agent au matériel pédagogique, Développement et paix

«Comment expliquer à un enfant qui va se coucher le soir le ventre vide que sa terre est l'une des plus riches et productrices du monde?»

Développement et paix (DP) est l'organisme officiel de solidarité internationale de l'Église catholique du Canada. Fondé il y a 41 ans, il poursuit une double mission: d'une part, DP soutient des partenaires du Sud qui mettent de l'avant des projets de développement durable, et d'autre part, l'organisme cherche à sensibiliser et mobiliser la population canadienne à l'égard des enjeux qui touchent ses partenaires. À travers les années, DP a été amené à entreprendre diverses campagnes qui se rapprochaient de la notion de souveraineté alimentaire. L'organisme a, entre autres, mené une campagne de lutte contre la privatisation des semences ainsi que des campagnes pour défendre l'accès à la terre et à l'eau.

Développement et paix adhère à la définition de la souveraineté alimentaire telle qu'elle a été définie au Forum de Nyéléni en 2007. Globalement, celle-ci affirme que la souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine, produite à l'aide de méthodes durables et dans le respect de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leur système alimentaire et agricole. Elle place donc les producteurs, les distributeurs et les consommateurs au cœur du système politique alimentaire en lieu et place des exigences du marché alimentaire transnational. Donc, les principes qui sont défendus par cette définition de la souveraineté alimentaire rejoignent de nombreuses luttes et préoccupations des partenaires du Sud de Développement et paix, ce qui en fait un concept important pour l'organisme.

Pour DP, la souveraineté alimentaire n'a pas la même signification pour le Nord et le Sud, car la lutte pour se nourrir n'est pas la même. Bien que les pays industrialisés souffrent aussi d'un déficit de souveraineté alimentaire par un manque de production locale à destination locale, cette déficience ne menace pas directement leur capacité quotidienne à se nourrir, ce qui constitue une différence notable. En Occident, les ménages consacrent de 10% à 20% de leur budget à l'alimentation, alors que dans les pays du Sud c'est entre 60% et 90%. La souveraineté alimentaire est donc une question de survie dans les pays du Sud.

Le cas de la région du Choco en Colombie

Afin d'illustrer les enjeux sociaux, environnementaux et économiques liés à la souveraineté alimentaire (ou à son absence), monsieur Worms évoque l'exemple de la région du Choco en Colombie, où les populations locales sont aux prises avec le développement sans précédent de la culture de la palme africaine. Cet exemple permet de démontrer les dégâts pluriels des monocultures à destination de la production d'agrocultures. En 1997, le gouvernement colombien a pris la décision de déplacer plusieurs communautés d'agriculteurs de la région du Choco pour entreprendre la culture de la palme africaine, un arbre donnant un fruit qui sert de base à la production d'agrodiesel et qui se retrouve également dans plusieurs aliments. Le gouvernement a prétexté, à l'époque, des combats avec la guérilla des FARC, et il a affirmé aux populations qu'elles ne seraient déplacées que pendant trois mois. C'est en retournant sur leurs terres quelques années plus tard que certains paysans ont pu constater la nature véritable du projet gouvernemental. En 2000, de nombreux agriculteurs de la région décidèrent de retourner sur leurs terres et reçurent comme réponse du gouvernement une forte répression paramilitaire. Avant que ne commencent les déplacements en 1997-98, ces populations avaient atteint la souveraineté alimentaire: elles produisaient une grande variété d'aliments (riz, bananes, etc.) qui leur permettait de se nourrir, mais également d'avoir un revenu en vendant leurs productions sur les marchés locaux.

Sur le plan économique et social, les monocultures de palme africaine sont un désastre. Bien que l'État colombien (et certaines agences de développement international) présente l'accroissement de ces cultures comme une source de développement pour les populations locales, en réalité elles ne permettent rien de tel parce qu'elles offrent la moitié moins d'emplois que les cultures agricoles traditionnelles. De plus, les populations déplacées doivent vivre au pourtour des villes dans des camps rudimentaires où elles ne peuvent pas travailler. Sur le plan environnemental, le bilan n'est guère plus reluisant. En effet, la culture intensive de la palme africaine draine quasiment toutes les ressources

d'eau qui sont disponibles dans une région. Une fois qu'une de ces monocultures s'installe, elle ne laisse quasiment aucune chance de survie aux autres modes de culture traditionnelle. En somme, il ne faut pas reculer très loin dans le passé pour constater l'existence de la souveraineté alimentaire dans la région du Choco, mais lorsque l'on constate la vitesse à laquelle la situation se détériore, l'urgence et la nécessité d'un changement radical deviennent manifestes.

Un plan d'action?

Pour Développement et paix, la mise en application de la souveraineté alimentaire dans les pays du Sud se fait de deux manières; en appuyant des initiatives locales au Sud et en changeant les mentalités au Nord. Par exemple, DP appuie depuis plusieurs années le *Mouvement des sans-terre* au Brésil qui lutte pour une redistribution des terres et la possibilité de redonner aux petits agriculteurs leur rôle dans la société brésilienne. DP appuie également Inades-Formation, une ONG panafricaine qui offre des formations aux petits agriculteurs et qui leur permet de se réunir en coopératives pour avoir une plus grande force de négociation face aux multinationales. Cependant, toutes ces initiatives locales ne se suffisent pas en elles-mêmes. Une composante importante de la lutte pour la souveraineté alimentaire est le changement des mentalités dans les pays du Nord. Pour DP, on ne peut pas atteindre un vrai développement global si on ne commence pas par changer nos politiques et mentalités au Nord. C'est pourquoi l'organisme met beaucoup d'énergie dans la sensibilisation du public canadien: on présente le concept de souveraineté alimentaire, on met les partenaires en contact avec le public afin que celui-ci puisse comprendre les impacts concrets de ces initiatives locales, on incite les citoyens à rencontrer leurs députés et faire pression sur eux; bref, on implique les gens du Nord dans le changement, parce qu'ils peuvent et doivent faire partie de la solution.

Quant au rôle de l'État dans la mise en application de la souveraineté alimentaire, on constate que pour plusieurs pays du Sud, il est clairement et simplement un frein à sa mise en œuvre. Dans le cas de la Colombie, on remarque l'existence de liens très forts entre le gouvernement colombien et les grands groupes agroindustriels, et ce n'est malheureusement pas un exemple inhabituel de collaboration entre les pouvoirs publics et les intérêts financiers des multinationales agroindustrielles ou agroalimentaires. Cependant, il y a aussi des exemples où l'État a joué un rôle favorable. L'Équateur a récemment adopté une nouvelle constitution qui inclut les principes de la souveraineté alimentaire. Théoriquement, il a donc choisi de faire passer le droit de la population à une alimentation saine avant le droit au profit. Il reste maintenant à voir comment le principe de la souveraineté alimentaire se transformera en politiques publiques dans ce cas précis.

Bref, la souveraineté alimentaire est une composante essentielle du développement durable qu'appuie Développement et paix. En plus des avantages respectifs qu'elle permet aux producteurs (garantie de toucher un revenu décent) et aux consommateurs (qualité de la provenance et du mode de production des aliments), la souveraineté alimentaire offre des bénéfices symétriques et globaux à chaque groupe de citoyens. D'abord, de la souveraineté alimentaire découle des échanges plus étroits entre producteurs et consommateurs, ce qui permet de recréer le lien social entre eux. Ensuite, de manière globale, la souveraineté alimentaire permet aux citoyens (producteurs comme consommateurs) d'être plus indépendants des règles du commerce international qui briment trop souvent leur droit à l'alimentation.

••• Elsa Beaulieu •••

Militante, Marche mondiale des femmes

«On ne peut envisager de solution intelligente au problème du système alimentaire mondial sans remettre en question la division sexuelle du travail»

Elsa Beaulieu est une militante féministe au sein de la Marche mondiale des femmes (MMF) et de la Fédération des femmes du Québec depuis une dizaine d'années. Elle a également été déléguée de la MMF pour l'Amérique du Nord au Forum international de Nyéléni sur la souveraineté alimentaire qui s'est déroulé en février 2007. La MMF est un mouvement mondial initié par des Québécoises à la suite de la Marche du pain et des roses de 1995. La Marche du pain et des roses participait des luttes contre l'appauvrissement des femmes causé par les politiques néolibérales. La MMF a, par la suite, étendu la base des revendications pour articuler la lutte contre la pauvreté à celle contre la violence envers les femmes. La troisième campagne d'actions mondiales de la MMF aura lieu en 2010, et s'articulera autour de quatre champs d'action : 1- l'autonomie économique des femmes; 2- le bien commun, la souveraineté alimentaire et les services publics; 3- la paix et la démilitarisation; 4- la violence envers les femmes.

La MMF endosse la vision politique de la souveraineté alimentaire développée lors du *Forum de Nyéléni*. Selon cette perspective, la souveraineté alimentaire est un cadre politique qui vise à permettre des alliances et l'articulation cohérente des revendications de différents mouvements : paysans, pêcheurs, autochtones, femmes, écologistes, urbains, migrants, etc. Ces protagonistes ne vivent pas tous les mêmes problèmes en relation au système alimentaire mondial, mais gagnent à s'allier et à articuler leurs luttes respectives et à construire une vision commune de la souveraineté alimentaire. Cette perspective part du constat que les mouvements paysans ne peuvent, à eux seuls, s'attaquer au système alimentaire mondial et que l'ensemble de la société est concernée et doit se conscientiser et se mobiliser par rapport à ces enjeux.

La souveraineté alimentaire est un enjeu qui touche spécialement les femmes pour deux raisons principales. Tout d'abord, parce que celles-ci sont davantage touchées par la pauvreté et donc plus vulnérables aux fluctuations des prix des aliments. Ensuite, la souveraineté alimentaire touche particulièrement les femmes parce celles-ci jouent des rôles spécifiques dans le système alimentaire mondial, en fonction de la division sexuelle du travail. Par exemple, sur le plan de la production, les femmes jouent un rôle central dans les cultures vivrières (par opposition aux cultures d'exportations où les hommes sont largement majoritaires). Dans le domaine de la distribution, ce sont elles qui soutiennent la capacité de survie des localités vulnérables par leur rôle dans le petit commerce (par opposition à la distribution industrielle, contrôlée par les hommes). Enfin, dans la préparation des aliments, les femmes jouent un rôle central en planifiant, achetant et préparant les aliments. Dans le système alimentaire mondial, la division sexuelle du travail est très marquée, ce qu'il faut impérativement questionner et prendre en considération dans la réflexion et l'éventuelle mise en application de la souveraineté alimentaire.

La division sexuelle du travail est un concept qui décrit l'organisation matérielle (économique) de la vie sociale sous l'angle de la division des tâches entre les hommes et les femmes ainsi que de la valeur différenciée accordée à certaines tâches en fonction du sexe des personnes qui les accomplissent. Ce concept permet de rendre visible le fait que les tâches accomplies par les femmes sont à la fois essentielles à tout l'édifice économique actuel et à la fois systématiquement dévaluées sur le plan économique, mais aussi social et politique, maintenant les femmes dans une situation d'exploitation et de subordination. Dans les trois domaines liés à l'alimentation et l'agriculture cités précédemment (production/distribution/préparation), on remarque que les tâches non rémunérées et peu valorisées sont majoritairement attribuées aux femmes. Ce sont généralement des tâches qui soutiennent l'ensemble de la reproduction sociale et rendent possible l'extraction de la plus-value, mais qui ne donnent accès ni à l'autonomie économique ni à une position sociale permettant l'autodétermination. La division sexuelle du travail, ainsi que d'autres dimensions des inégalités entre les sexes comme le manque d'accès des femmes à la terre et aux moyens de production, se situent au fondement de tout le système alimentaire et économique mondial. Il est donc urgent d'inclure la question des inégalités entre les sexes et de la division sexuelle du travail dans toute réflexion visant la remise en question de ce système et l'édification d'alternatives visant l'autodétermination et la souveraineté alimentaire des peuples. En effet, quelle légitimité et quelle pertinence pourrait avoir une souveraineté alimentaire qui continuerait, à l'image du système actuel, de prendre

appui sur l'oppression et l'exploitation des femmes? Il n'y aura de souveraineté alimentaire réelle que dans le contexte de l'égalité entre les sexes, et cette égalité passe impérativement par une remise en question et une transformation fondamentale de la division sexuelle du travail.

Pour illustrer plus concrètement cette idée, prenons pour exemple la répartition des tâches liées à la préparation des aliments dans les pays du Nord, où les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail depuis les 40 dernières années, majoritairement dans des ghettos d'emplois féminins moins bien payés. Parallèlement, des technologies pour permettre de raccourcir le temps de travail domestique se sont développées. Dans le domaine de l'alimentation, on a vu se multiplier les produits qui permettent de gagner du temps lors de l'achat, la préparation et la consommation des aliments. On prend de plus en plus conscience aujourd'hui que ces aliments transformés nuisent à la santé et que leur production industrielle est un élément toujours plus important d'un système alimentaire monopolistique et écologiquement insoutenable. Or, si l'on se mettait plus massivement à acheter des aliments locaux, non transformés et biologiques, comme cela est souhaitable dans le cadre de la souveraineté alimentaire, il faut se demander qui porterait concrètement ce virage sur ses épaules. Qui prendrait plus de son temps pour repenser et réorganiser la manière de vivre l'alimentation au quotidien? Si la division actuelle du travail et des tâches domestiques n'était pas remise en question, ce serait les femmes qui absorberaient les coûts en temps et en énergie de cette réorganisation. Quel impact cela aurait-il sur leur capacité de gagner leur vie sur le marché du travail, sur leur autonomie économique? Quel impact cette surcharge supplémentaire aurait-elle sur leur santé? Pour le dire autrement, les femmes devraient-elles « retourner à leurs fourneaux » en plus, ou au lieu de, « travailler à l'extérieur »?

Une des solutions possibles serait d'inclure dans le programme devant mener à la souveraineté alimentaire une série de mesures systémiques pour modifier la division sexuelle du travail et favoriser un meilleur partage des tâches dites domestiques entre les femmes et les hommes. Ces mesures devraient prendre en compte une multiplicité de facteurs et la diversité des situations. Par exemple, dans le cas des ménages hétérosexuels où les hommes ont un salaire plus élevé que les femmes, comment faire en sorte qu'il y ait un avantage économique concret à ce que les hommes réduisent leur temps de travail rémunéré pour effectuer plus de tâches domestiques? Parallèlement, comment faire en sorte que le travail des femmes sur le marché du travail soit plus reconnu et mieux payé, afin que leur travail rémunéré soit moins systématiquement sacrifié, au sein des ménages, au profit de celui des hommes? Dans un autre ordre d'idées, comment faire pour rendre une alimentation plus écologique et plus saine concrètement accessible aux familles monoparentales? Des mesures comme l'attribution aux hommes d'un congé parental non transférable, ainsi que l'existence d'un réseau public de services de garde à un coût accessible sont des pas dans la bonne direction, mais ces mesures doivent être augmentées et étendues, et surtout incluses dans une démarche systémique cohérente visant à la fois l'égalité des sexes et une transformation profonde de notre système alimentaire et économique.

Évoquons un autre type de solution possible, tiré cette fois-ci du milieu rural brésilien. Dans les dernières années, le Mouvement des travailleurs ruraux sans terre du Brésil (MST) a soutenu un petit nombre projets pilotes consistant à collectiviser, dans certains *assentamentos* (communautés rurales créées par la réforme agraire), des tâches traditionnellement effectuées par les femmes dans la « sphère privée ». Une sorte de centre communautaire prenait ainsi en charge la préparation des repas et le soin aux enfants, par exemple, et faisait en sorte que ces tâches soient réparties également entre les hommes et les femmes, permettant ainsi à ces dernières d'avoir du temps pour se consacrer à d'autres formes de participation sociale, politique et économique.

En somme, la dérive du système alimentaire industriel et l'exploitation des femmes, qui se fait à travers la division sexuelle du travail, sont intimement liées. C'est pourquoi on ne peut pas envisager de solution intelligente qui prenne en compte la nature systémique des problèmes si l'on n'accorde pas une attention particulière au phénomène de la division sexuelle du travail. Repenser le système alimentaire mondial c'est donc aussi repenser la répartition actuelle des rôles, des tâches et des pouvoirs entre les hommes et les femmes non seulement dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, mais dans l'ensemble de la société.

●●● Alexandra Lemay ●●●

Fondatrice et dirigeante, Québec-Birmanie

«En Birmanie, le problème d'abandon des champs est très important. Quand l'armée arrive, tu dois quitter tes terres, qui se détériorent [...] donc les villageois se découragent de cultiver leurs terres et souvent ils les abandonnent»

Québec-Birmanie est une ONG fondée par Alexandra Lemay, une jeune Québécoise de 23 ans. L'organisme est situé à la frontière thaïlanno-birmane, du côté thaï, et a comme objectif de soutenir les Karens, un groupe ethnique minoritaire birman. La Birmanie est une dictature militaire et depuis près de 60 ans, les Karens, comme plus d'une centaine d'autres groupes minoritaires du pays, sont violemment opprimés par le gouvernement en place. On y recense jusqu'à ce jour près d'un million de morts en raison de conflits ethniques. Fort d'une armée de près 400 000 hommes, le gouvernement birman n'hésite pas à transgresser les droits fondamentaux des Karens, que ce soit par des expropriations, de la torture, des viols ou des meurtres. C'est donc dans un contexte politique très instable et violent que Québec-Birmanie intervient. L'organisme propose principalement des services d'éducation aux Karens; des cours d'anglais, des cours de perfectionnement en couture, en santé ou en informatique. Dans ce résumé d'entrevue, nous verrons que la souveraineté alimentaire a certaines applications même lorsque l'État est un obstacle au développement économique et social.

La question de l'alimentation est particulièrement sensible pour les Karens. À cause de l'instabilité politique et la violence dont fait preuve le régime, les agriculteurs peuvent perdre leurs champs à tout moment car les militaires birmans n'hésitent pas à les brûler et à chasser les agriculteurs quand bon leur semble. Après des années d'oppression, plusieurs d'entre eux se sont découragés de perdre leurs récoltes et de devoir sans cesse «rebâtir» leurs terres. Dans ces conditions, les agriculteurs Karens vont donc bien souvent abandonner leurs champs. De plus, puisque les militaires birmans peuvent continuellement détruire et brûler les récoltes, il existe un danger patent pour toute la population karen de ne plus avoir accès à de la nourriture. Ainsi, pour les Karens, la souveraineté alimentaire est principalement liée à leur sécurité alimentaire. En effet, puisque les champs du côté birman peuvent être détruits, les Karens ne peuvent dépendre uniquement des cultures qui sont de ce côté de la frontière.

Face à cette situation alarmante, l'ONG Québec-Birmanie tente d'apporter sa contribution. En réaction à l'instabilité alimentaire à laquelle font face les Karens, l'ONG adopte des pratiques alimentaires particulières en plus des services d'enseignement qu'elle offre. Québec-Birmanie possède un établissement où des bénévoles donnent, entre autres, des cours d'anglais intensifs aux Karens qui désirent suivre le programme. Pour la durée de leur séjour, les élèves ont accès à une formation gratuite, à un logement et de la nourriture. Pour nourrir les bénévoles et les élèves, Québec-Birmanie a choisi de former son propre jardin. L'organisation y produit des papayes, des limes, des oranges, des herbes; un poulailler y a également été aménagé. Le riz est l'unique aliment que Québec-Birmanie doit acheter de l'extérieur. En plus de représenter un avantage économique significatif -la nourriture coûtant beaucoup moins cher que si elle était achetée à l'extérieur- le fait de posséder un jardin côté thaï réduit les risques de voir les récoltes détruites et permet un meilleur accès aux cultures. Pour Québec-Birmanie, la souveraineté alimentaire s'articule donc au niveau local: elle signifie une plus grande autonomie, des économies financières et surtout, une plus grande sécurité alimentaire. Elle permettra dans le futur (puisque l'organisme planifie d'acheter davantage de terres) de nourrir plusieurs Karens en situation d'urgence, de créer de l'emploi durable et de générer des profits pour faire fonctionner l'organisation.

En bref, avant de penser à une souveraineté alimentaire gérée par l'État en Birmanie, il faudra que la situation politique du pays change radicalement. Néanmoins, on peut observer que, malgré l'instabilité et la violence, de petites initiatives visant à redonner le pouvoir aux citoyens de produire et de consommer leurs propres aliments est à même de produire des résultats intéressants. C'est une manière de voir et de pratiquer le développement que certaines « méga-ONG » auraient peut-être intérêt à mettre en application.

●●● Lise Latrémouille ●●●

Directrice des programmes internationaux, USC Canada

«Pour nous la souveraineté alimentaire c'est, entre autres, travailler avec la nature plutôt que de chercher à la contrôler»

USC Canada est une ONG de solidarité internationale fondée en 1945 qui est aujourd'hui active dans 14 pays du Sud: en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Depuis maintenant quelques années, l'organisation concentre son action dans les domaines de l'agriculture durable et de la conservation de la biodiversité agricole. USC Canada travaille également à sensibiliser la population canadienne à ces enjeux et est engagée dans un travail de plaidoyer au Canada et sur la scène internationale.

La souveraineté alimentaire, telle que définie par la Via Campesina, est un concept qui cadre parfaitement avec les valeurs et les activités de USC Canada. Pour madame Latrémouille, le concept sous-tend les mêmes principes au Nord et au Sud, mais les stratégies pour l'atteindre sont différentes selon les contextes. Par exemple, au Nord, le modèle agroindustriel est encore plus influent qu'au Sud, il y a donc moins d'adhérents à la notion, puisqu'elle vise à transformer le mode de production actuel. Au Sud, la majorité des agriculteurs pratique une agriculture de subsistance et travaille à petite échelle. Le concept de souveraineté alimentaire trouve plus facilement d'adhérents dans un tel environnement. Les stratégies de mise en application de la souveraineté alimentaire ne sont donc pas les mêmes lorsque la majorité des agriculteurs produisent à petite échelle.

Pour USC, la souveraineté alimentaire est incompatible avec deux grandes forces du modèle agroindustriel: les OGM et la privatisation des semences. Madame Latrémouille soulève trois arguments pour expliquer en quoi les OGM sont incompatibles avec le concept de souveraineté alimentaire. D'abord, les OGM ont été introduits dans le processus de production agricole par des firmes multinationales avec l'unique but de générer des profits et ces semences sont souvent accompagnées d'autres intrants (pesticides ou engrais) qui sont nécessaires à la réussite de l'utilisation des OGM. Ce qui sous-tend la production d'OGM c'est l'intérêt économique et non pas la qualité de l'alimentation, donc par essence, ça ne cadre pas avec l'idée de souveraineté alimentaire qui implique le respect de la nature et l'importance de la qualité des aliments que l'on produit. De plus, lorsqu'il y a utilisation d'OGM, le paysan perd le contrôle de sa production car il devient dépendant des semences et intrants de la compagnie qui lui vend ces produits, ce qui déroge encore une fois aux objectifs de la souveraineté alimentaire. Finalement, on ne connaît pas encore scientifiquement les impacts des OGM sur la santé. Selon madame Latrémouille, l'absence de preuve au sujet de l'innocuité des OGM justifie la précaution et le rejet de leur utilisation. Quant à la privatisation des semences, elle constitue elle aussi un obstacle au contrôle que les paysans ont sur leur production et donc, elle s'oppose à la souveraineté alimentaire. De plus, si les chercheurs et entreprises qui produisent des semences pour la vente ont accès au matériel génétique de base, c'est grâce au travail millénaire des paysans qui ont su conserver ce matériel. En ce sens, USC fait un travail de plaidoyer pour que le patrimoine génétique soit considéré comme un patrimoine appartenant à l'humanité; les semences font partie du vivant et ne devraient pas être conçues comme une marchandise que l'on peut privatiser.

Plusieurs politiques, dans de nombreux secteurs, permettent de traduire concrètement la notion de souveraineté alimentaire; certaines touchent à la santé des sols, à l'accès à l'eau, à la formation des agriculteurs, au transport des aliments, à l'information aux consommateurs, etc. Le programme «Semences de la survie» (SoS) qu'USC a mis sur pied dans les années '80, tente de redonner aux paysans le contrôle sur la première étape de la chaîne de l'alimentation: les semences. Le programme SoS propose, entre autres choses, de créer des banques de semences communautaires pour conserver le patrimoine génétique des semences locales. De plus, SoS permet de créer un lien entre les chercheurs et les paysans, dans un contexte où les scientifiques sont au service des agriculteurs plutôt que l'inverse. Les banques de semences sont plus qu'un lieu de conservation, elles sont également un lieu d'échange de connaissances et de partage des semences. Ce programme, et les idées qui en découlent, est en place dans pratiquement tous les pays où l'organisme est présent (Mali, Éthiopie, Timor oriental, Inde, etc.) et s'est étendu à d'autres pays, grâce à des formations données à des centaines d'agriculteurs et activistes au fil des ans. Avec son programme SoS, USC s'inscrit tout à fait dans la mouvance de la souveraineté alimentaire, de par sa philosophie (qui implique le respect de la nature et le

caractère communautaire des semences) et son impact concret (qui redonne aux paysans le contrôle de leur production).

En plus des initiatives qui concernent directement les agriculteurs, il est possible d'agir en tant que citoyen-consommateur pour appuyer la souveraineté alimentaire. Par exemple, poser des questions à nos détaillants sur la provenance des aliments qu'ils mettent sur leurs tablettes et faire pression pour qu'ils achètent davantage de produits locaux et biologiques sont des moyens concrets d'exercer son pouvoir de consommateur. Il est également possible de faire pression auprès de nos députés, de leur faire connaître les enjeux agroalimentaires et de les inciter à s'y intéresser. De plus, il est possible d'agir en s'impliquant directement dans un projet qui met en pratique la souveraineté alimentaire comme les jardins collectifs ou l'agriculture soutenue par la communauté. Bref, d'un point de vue individuel, il y a diverses manières d'agir.

Toutefois, il est également nécessaire qu'il y ait des actions au niveau macroscopique pour espérer un changement global. Ainsi, l'État devrait s'assurer qu'il existe un cadre institutionnel qui interdit la privatisation des ressources qui sont liées aux besoins fondamentaux: l'eau, la terre et le vivant en général. De plus, selon madame Latrémouille, il est primordial de revoir les valeurs qui guident les subventions à l'agriculture. En effet, plutôt que de subventionner l'exportation massive de certains produits, on pourrait exiger de l'État qu'il subventionne les agriculteurs pour encourager les productions écologiques et biologiques. De plus, dans un souci de cohérence, il faudrait évidemment que les subventions ne soient permises que si elles ne nuisent pas à la souveraineté alimentaire des autres États, ce qui n'est pas le cas actuellement; dans plusieurs cas, il est démontré que les subventions aux produits agricoles du Nord permettent le «dumping» de ces aliments au Sud qui n'arrive plus à vendre leurs propres produits à des prix raisonnables. Dans ce sens, des appuis aux initiatives de commerce équitable iraient dans le sens de la souveraineté alimentaire.

••• PANEL 4 •••
«Perspectives locales»

- ▶ François Décary-Gilardeau (Option consommateurs)
- ▶ Yvon Pesant (Saint-Marcel-de-Richelieu)
 - ▶ Sylvie Beauregard (Saint-Jude)
 - ▶ Ismael Hautecoeur (Alternatives)

Le panel «Perspectives locales» tente d'accorder un espace aux initiatives locales en lien avec la souveraineté alimentaire afin de voir comment celle-ci se vit dans le contexte spécifique québécois. Municipalités, initiatives citoyennes et regroupement de consommateurs échangeront sur les pratiques et défis auxquels ils sont confrontés et sur comment la souveraineté alimentaire peut être appliquée au quotidien.

••• François Décary-Gilardeau •••

Analyste en agro-alimentation, Option consommateurs

«La nourriture n'est pas un article, une commodité comme les autres, c'est une commodité qui répond à un besoin essentiel, le droit de se nourrir»

Option consommateurs est un organisme communautaire qui a pour mandat de défendre les consommateurs québécois. Au niveau de l'alimentation, Option consommateurs travaille à trois niveaux: l'information donnée aux consommateurs, la sécurité des aliments et l'accessibilité aux aliments.

Pour Option consommateurs, la souveraineté alimentaire est d'abord et avant tout la reconnaissance que l'agriculture a un statut distinctif, que le produit agricole est particulier en vertu de son caractère nourricier. De cette assertion découle la possibilité d'ouvrir un espace, pour une nation, une région ou un État, permettant de faire des choix collectifs au niveau de l'agriculture. En d'autres mots, la souveraineté alimentaire permet de choisir comment et pourquoi est faite la nourriture qui est produite sur un territoire donné. Parce que la production d'un produit agricole, comme le riz par exemple, ne peut pas et ne doit pas être régie de la même façon que la production d'un bien manufacturé comme un crayon. Pour monsieur Décary-Gilardeau, la souveraineté alimentaire a une signification semblable que l'on se place du point de vue de la ville ou de la campagne, puisque c'est le droit de se nourrir qui la légitime.

Pour le consommateur, la souveraineté alimentaire a un avantage non négligeable, la possibilité d'être entendu et d'avoir un levier sur les politiques mises de l'avant au sujet de l'agriculture et de l'alimentation. En fait pour le consommateur, la souveraineté alimentaire consiste à recentrer les prises de décisions par rapport à l'alimentation de l'OMC vers le citoyen. Pour y arriver le consommateur doit être outillé, mais également avoir les ressources nécessaires, d'où l'importance d'une bonne information et d'un renforcement des capacités.

Si certains chercheurs ou décideurs politiques voient en la souveraineté alimentaire une nuisance à la croissance économique, il semble important de souligner, pour Option consommateurs, que la croissance n'est pas garante du bien-être et du développement humain. Ainsi, même si la souveraineté alimentaire nuit au commerce international, dans la mesure où elle permet aux citoyens de mieux s'alimenter et aux producteurs de vivre décemment de leur métier, elle devrait tout de même être priorisée. En effet, la finalité de nos politiques publiques est de répondre aux besoins de tous les citoyens et d'être garante de leur bien-être.

Monsieur Décary-Gilardeau voit deux principaux obstacles face à la mise en pratique de la souveraineté alimentaire. Dans un premier temps, la notion va complètement à contre-courant des grands traités commerciaux internationaux (OMC, G20, etc.) qui tendent de plus en plus à faire des produits agricoles une marchandise comme les autres. Cela en fait donc une notion éminemment politique, difficile à défendre devant une tendance générale qui la contredit au nom de principes profondément différents. En outre, un des grands défis qui se pose aux adhérents à la souveraineté alimentaire est la recherche des bases communes aux différentes luttes défendant la notion. Un enjeu majeur consistera d'une part à trouver une position qui satisfait les différents groupes et d'autre part, de faire comprendre aux citoyens et aux décideurs politiques pourquoi la souveraineté alimentaire est un choix collectif souhaitable qui ne profite pas seulement à quelques groupes, mais à la société en général.

L'achat local est une pratique que l'on associe souvent à la souveraineté alimentaire. Cependant, pour que l'achat local soit possible, il est important d'avoir accès, en tant que consommateur, à une information transparente et non ambiguë. Lorsque l'on parle d'information, on fait principalement référence à l'étiquetage [*labelling*] des aliments, dont la qualité n'est pas toujours égale. En effet, certains étiquetages sont réglementés, alors que d'autres ne sont que des produits de marketing ne garantissant pas du tout une qualité de produit supérieure. De plus, les normes d'étiquetage changent, et tendent à se multiplier, ce qui ne facilite pas la tâche des consommateurs, pour qui il devient de plus en plus difficile de s'y retrouver. L'exemple du *label* «Produit du Canada» illustre bien la complexité de cet enjeu. Avant le 1^{er} janvier 2009, on pouvait étiqueter un aliment «Produit du Canada» si 51% de sa valeur provenait du

Canada. Ainsi, on retrouvait sur le marché du café, des olives et même des ananas étiquetés «Produit du Canada». À l'époque, les deux critères pour obtenir ce *label* étaient que la dernière étape de transformation ait été faite au Canada et que plus de la moitié de la valeur du produit provienne du Canada. Par exemple, pour le café, puisque la torréfaction (transformation) et l'emballage provenaient du Canada, le produit pouvait être étiqueté «Produit du Canada», même si les grains de café provenaient de la Colombie. Aujourd'hui, le gouvernement canadien a décidé d'augmenter le pourcentage de «produit devant provenir du Canada» à 98%. C'est une mesure qui, bien qu'elle semble aller dans la bonne direction, n'est pas sans effets pervers, puisqu'elle est extrêmement sévère. Ainsi, bien que l'achat local soit un exemple de mise en pratique de la souveraineté alimentaire, il faut bien sûr s'assurer d'avoir les bons outils en place pour permettre aux consommateurs d'avoir accès à une information de qualité quant à la provenance des produits d'alimentation qu'ils achètent. Car sans information de qualité, il ne peut y avoir de choix éclairés.

Comme l'illustre bien le dernier exemple, le rôle de l'État dans la mise en pratique de la souveraineté alimentaire est primordial, car il contrôle un bon nombre d'outils permettant de la rendre effective. On peut aussi identifier d'autres rôles potentiels de l'État: un rôle à l'international et un rôle d'exemplarité. Le rôle international consiste à s'assurer que les politiques supranationales ne contreviennent pas au pouvoir citoyen de choisir le type d'agriculture qu'il souhaite mettre en pratique. Puis, le rôle d'exemplarité consiste pour l'État à stimuler la production et la consommation responsable en faisant des choix judicieux par ses approvisionnements en biens et services et cela à l'intérieur même de sa structure (on pense ici par exemple à la nourriture qui est distribuée dans les événements officiels ou alors aux aliments que l'on retrouve dans les cafétérias des bureaux gouvernementaux).

Pour Option consommateurs, une première étape cruciale vers la souveraineté alimentaire, est d'encourager et de revaloriser les diverses actions entreprises par le milieu communautaire liées à l'alimentation. Par exemple, on pense aux cuisines collectives, aux jardins urbains ou aux coopératives d'achat. Chacune de ces initiatives a des répercussions extrêmement positives à divers niveaux (social, économique, santé) et permet aux individus de faire des choix autonomes qui respectent les principes de la souveraineté alimentaire.

●●● Yvon Pesant ●●●
Maire, Saint-Marcel-de-Richelieu

«Culture et agriculture ne devraient pas être dans le “deal” de la mondialisation du commerce. Parce que de facto, ces domaines deviennent parties prenantes d’une dynamique industrielle qui pose problème»

Yvon Pesant est maire de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu. Saint-Marcel fait partie de la Municipalité régionale de comté (MRC) les Maskoutains et compte à ce jour 619 habitants. Monsieur Pesant, qui a déjà travaillé pour le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ) est maire de la municipalité depuis 2001.

Pour monsieur Pesant, la souveraineté alimentaire est la capacité, pour une société, de s’organiser pour assurer aux citoyens une saine alimentation, en quantité suffisante. Même s’il est complexe, dans une société comme la nôtre, de ramener de tels enjeux à un niveau très près du simple citoyen, il semble important pour lui que la population soit liée au dossier de la souveraineté alimentaire. Ainsi, même si l’on constate que la grande majorité des citoyens ont perdu le contact avec l’agriculture, il est important, dans une perspective de souveraineté alimentaire, de donner la possibilité à la population de se réapproprier son agriculture avec tout ce qui en découle (transformation, distribution, etc.).

Le Nord et le Sud, un développement parallèle

Selon monsieur Pesant, la situation actuelle de l’agriculture au Québec résulte de décisions de développement prises par la société et ses institutions. Dans les années 60-70, les gouvernements ont choisi de s’enligner vers une consolidation et une spécialisation de l’agriculture. Il s’est donc produit une vaste industrialisation du milieu et le nombre de fermes a graduellement mais rapidement diminué. Ainsi, ceux qui sont demeurés actifs dans le milieu agricole ont dû devenir de plus en plus productifs et efficaces. Tous les programmes gouvernementaux étaient axés là-dessus, au détriment de la diversification des productions et des activités de transformation à l’échelle locale. La sectorisation et la mécanisation ont donc sorti beaucoup de gens de l’agriculture. Évidemment, on ne peut restreindre l’explication qu’à cette variable, car les gens étaient désireux de quitter la campagne: à l’époque, les conditions de vie y étaient très difficiles. À cet égard, monsieur Pesant souligne un parallèle à faire avec certains pays du Sud. En Amérique latine et en Asie du Sud-Est, de grands propriétaires terriens possèdent des milliers d’acres de terre. Ici, nous n’avons pas été bousculés par ces grands propriétaires, mais finalement le résultat est à l’image de certains pays en voie de développement; peu de producteurs, beaucoup de production. La différence c’est qu’au Nord, on s’est nous-mêmes imposé ce choix.

Pour monsieur Pesant, les tenants du néolibéralisme, qui affirment que le *statu quo* est préférable et que la souveraineté alimentaire risque de nuire à la croissance économique, sont une menace directe à sa mise en œuvre. On devrait leur proposer de participer à un stage prolongé auprès des paysans sans terre de ce monde, qui se retrouvent bien souvent dans des bidonvilles sans aucune ressource. Selon lui, une telle expérience leur permettrait sans doute de voir les choses autrement.

Environnement

Sur le plan environnemental, monsieur Pesant évoque deux grands enjeux en lien avec la souveraineté alimentaire: la question des sols et les OGM. D’abord, il souligne que deux dangers guettent l’agriculture en ce qui concerne les sols. Tant à l’échelle provinciale qu’internationale, on remarque une forte diminution des surfaces cultivables. Selon lui, il faut donc être très vigilant à l’égard de l’urbanisation qui tend à dilapider de manière exponentielle les terres agricoles. De plus, monsieur Pesant remarque que la manière dont on pratique aujourd’hui l’agriculture est très agressive sur les sols; il croit donc qu’il serait nécessaire de se pencher davantage sur la question de leur conservation, puisqu’ils constituent la matière première de l’agriculture. En deuxième lieu, monsieur Pesant aborde la question du rôle potentiel des OGM dans un contexte de souveraineté alimentaire. Pour lui, lorsqu’il est question d’OGM, nous sommes dans une zone grise. Intuitivement, il ressent une certaine répulsion envers ceux-ci: avec les OGM, on fait disparaître les semences traditionnelles et les agriculteurs cultivent des plantes entièrement

dépendantes de certains pesticides, ce qui est financièrement très contraignant et écologiquement questionnable. Cependant, n'étant pas lui-même un scientifique, il se sent plutôt dépendant de l'opinion des chercheurs qui sont très partagés sur la question, certains y voient un danger imminent, alors que d'autres clament les bénéfices qu'ils ont apportés à l'agriculture.

Obstacles

Monsieur Pesant identifie deux obstacles principaux à la souveraineté alimentaire. D'abord, les multinationales agroalimentaires, de par leur grosseur, leur capacité de lobbying et leur influence sur les politiques, sont un obstacle majeur à l'adoption de politiques publiques qui favoriseraient la notion de souveraineté alimentaire. Le deuxième obstacle à la souveraineté alimentaire, selon monsieur Pesant, est la faiblesse de la mobilisation citoyenne. La force de l'opinion publique pourrait être un moteur pour le développement d'une agriculture différente, mais pour l'instant, celle-ci n'est pas suffisamment impliquée dans le processus. En effet, monsieur Pesant constate avec regret que les gens «normaux» sont absents du débat sur l'agriculture et l'alimentation. Un des gros défis des défenseurs de la souveraineté alimentaire est donc de conscientiser «monsieur-madame-tout-le-monde» à cet enjeu qui nous concerne tous en tant que citoyens. Pour monsieur Pesant, le mode de production actuel représente un modèle de développement insoutenable à long terme. Un virage est nécessaire, mais pour cela, la population se doit d'appuyer le projet. Parce que quand la masse achète au plus bas prix, les gouvernements font une lecture de cette situation et prennent des décisions politiques en conséquence. Si la masse faisait d'autres choix, les gouvernements deviendraient politiquement obligés de suivre.

À l'échelle municipale

Monsieur Pesant souligne qu'il est relativement peu possible pour le monde municipal de dicter la ligne de conduite des producteurs agricoles (p. ex. le respect de certaines règles d'ordre légal comme la bande de protection minimale aux abords des cours d'eau). C'est donc à un autre niveau que le support peut et doit se faire sentir. Par exemple, les priorités gouvernementales devraient viser davantage le salaire équitable et décent des ouvriers et producteurs agricoles que le financement des grandes entreprises déjà prospères. Ce n'est donc pas à l'échelle municipale, mais plutôt nationale que beaucoup d'éléments se jouent, toujours du point de vue de monsieur Pesant.

Cependant, il est tout de même possible de prendre certaines initiatives à l'échelle de la municipalité dans une optique de souveraineté alimentaire. En 2003, la municipalité de Saint-Marcel a mis sur pied un questionnaire concernant l'agriculture, l'environnement, les conditions socio-économiques, les jeunes et les aînés, l'éducation, etc. afin de prendre le pouls de la population à l'égard de plusieurs enjeux. De plus, des rencontres s'adressant aux agriculteurs sous le thème «Notre développement agricole, une réflexion s'impose» ont été mises sur pied, encore une fois, dans l'objectif de sonder les préoccupations des citoyens et de favoriser l'échange et la discussion entre eux. Enfin, dans le cadre des travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, la municipalité a présenté un mémoire intitulé «L'avenir des petites municipalités rurales dans les milieux d'agriculture intensive au Québec: le cas de Saint-Marcel-de-Richelieu» dans lequel des considérations d'ordre social, économique et environnemental ont été prises en compte.

Finalement, Monsieur Pesant évoque la politique d'achat local dont s'est dotée la municipalité. Concrètement, un cahier répertoriant les commerces et services locaux à la population de la région a été produit afin de sensibiliser et d'informer les gens des opportunités d'achat local dont ils disposent. Enfin, la municipalité se fait dorénavant un devoir d'encourager les commerçants locaux lorsque l'offre de produits ou de services est existante.

••• Sylvie Beauregard •••
Directrice, Municipalité de Saint-Jude

«Il faut que les municipalités soient bien conscientes qu'à chaque fois qu'on empiète sur le territoire agricole, on empiète sur nos assiettes»

Sylvie Beauregard est Directrice de la municipalité de Saint-Jude, qui fait partie de la grande région de Saint-Hyacinthe, technopole agroalimentaire du Québec. Saint-Jude compte 1175 habitants et son agriculture comprend, entre autres, des producteurs de porcs, de maïs, d'œufs d'incubation, de soya, de pois, de citrouilles et de lait. Le résumé d'entrevue qui suit traitera de trois grandes thématiques liées à la souveraineté alimentaire : l'environnement, les politiques publiques permettant la mise en application de la notion et les obstacles à la souveraineté alimentaire.

Souveraineté alimentaire et environnement

Pour madame Beauregard, la souveraineté alimentaire serait un outil très pertinent à appliquer dans la municipalité de Saint-Jude et au Québec en général, car elle permettrait de briser le cycle de la concurrence mondiale qui contraint les agriculteurs à produire de manière industrielle et à adopter des pratiques peu soucieuses de l'environnement. Deux illustrations de cette concurrence et de ses effets pervers permettent d'illustrer le lien entre la souveraineté alimentaire (ou son absence) et l'environnement dans le cas précis de Saint-Jude. Par exemple, pour permettre l'expansion de l'élevage porcin dans la région, il a été nécessaire de déboiser de nombreuses terres afin de pouvoir répandre le purin des animaux. En 10 ans, le pourcentage de terres boisées à Saint-Jude est passé de 50% à 34%. Ce même déboisement cause de nombreux problèmes environnementaux comme l'érosion des sols ou bien des tempêtes de sable. Depuis peu, une nouvelle réglementation de la Municipalité Régionale de Compté (MRC) interdit les coupes à blancs, mais cette norme ne saurait être suffisante en elle-même pour garantir le respect de l'environnement. Un autre exemple serait celui de l'épandage de pesticides et d'insecticides par avion. À Saint-Jude, c'est Bonduelle, une compagnie européenne de transformation des légumes, qui se charge de l'épandage des pesticides. L'information qui est transmise aux citoyens quant à la nature, la nécessité et les dangers d'une telle pratique est assez limitée. De plus en plus, la municipalité tente de faire pression auprès du géant européen afin d'être davantage informée sur les implications de l'utilisation massive de ces produits. En somme, madame Beauregard constate que dans un contexte de libre-marché total, les producteurs ont tendance à rechercher la productivité à tout prix, et n'ont pas vraiment intérêt à adopter des pratiques environnementales responsables. Dans un contexte de souveraineté alimentaire, la production est contrôlée et planifiée, ce qui réduit la pression à la productivité sur les agriculteurs. Dans le cadre de ce type de pratiques agricoles, il devient donc plus aisé de respecter l'environnement, car la production ne vise plus uniquement «la quantité au plus bas prix possible».

Politiques publiques (municipales et provinciales)

Parmi les politiques agricoles québécoises qui permettent d'appuyer la souveraineté alimentaire, madame Beauregard identifie deux outils: la Commission de la protection des territoires agricoles du Québec (CPTAQ) et la gestion de l'offre. Ces deux outils jouent des rôles différents et complémentaires, permettant un degré de souveraineté alimentaire au Québec. La CPTAQ aide à protéger les territoires agricoles de l'expansion des villes et la gestion de l'offre détermine les prix et la production de certains produits agricoles en fonction de leur coût de production. Cependant, les deux outils sont très contestés. La CPTAQ est particulièrement malmenée par les villes, alors que la gestion de l'offre est vivement en opposition aux divers traités commerciaux supranationaux. Ces outils sont donc constamment en danger et il serait sans doute nécessaire de réviser leurs principes (car ils sont assez «âgés»). Par exemple, dans le cas de la CPTAQ, il serait intéressant d'autoriser le morcellement des terres afin de permettre l'existence de petites productions. Cependant, il est également impératif de s'assurer que ces mécanismes survivront aux diverses pressions extérieures qu'ils subissent.

Sur le plan municipal, madame Beauregard souligne l'importance de trois éléments. D'une part, il faut limiter la décentralisation des responsabilités politiques de la province vers les municipalités. En effet, la décentralisation ne doit pas se faire dans tous les domaines et n'importe comment, car lorsque ce sont les impératifs politiques des dirigeants municipaux qui guident leurs actes, cela ne donne pas toujours des résultats qui respectent l'intérêt collectif national ou provincial. Par exemple, dans le cas d'une industrie désirent agrandir son terrain et empiéter ainsi en zone agricole, le

politicien va l'appuyer auprès de la CPTAQ, mais n'aura pas toujours le recul nécessaire pour évaluer l'ensemble des conséquences de ce dézonage. Deuxièmement, il serait important dans une perspective de souveraineté alimentaire de favoriser la transformation sur place des aliments mais aussi de favoriser la multiplication des petits transformateurs. Avec les normes de salubrité actuelles, il est très difficile d'inciter le développement des petites unités de transformation (on pense ici aux cas des petits abattoirs et de la transformation des petits fruits) parce que les coûts reliés aux normes de salubrité demandées ne peuvent être couverts que par de grands transformateurs. Si l'on veut envisager l'existence de plus nombreuses petites unités de transformation et de production, il faut nécessairement accepter de vivre avec un certain «risque». Madame Beauregard pose donc la question: va-t-on trop loin dans nos normes de salubrité actuelles? Est-ce normal que l'investissement de base pour la création d'une petite usine de transformation soit aussi élevé et quasi inaccessible? Enfin, un autre point à surveiller au niveau municipal serait de travailler à réduire la dualité entre la vie urbaine et rurale et d'œuvrer à une meilleure cohabitation, connaissance et collaboration des deux milieux. Un exemple permet d'illustrer ce fossé entre la ville et le milieu rural. Certains nouveaux résidents du milieu rural, attirés par l'aspect bucolique du paysage, se plaignent quelques semaines après leur déménagement du bruit des tracteurs à 5h du matin. Ce genre d'événement témoigne de l'incompréhension qui peut régner entre les deux univers, et de la nécessité de les rapprocher. En termes de politiques pouvant être davantage développées pour favoriser la souveraineté alimentaire, madame Beauregard souligne l'initiative de la municipalité de Saint-Camille. En termes d'achat des terres, la CPTAQ autorise d'ordinaire uniquement la vente de très grandes surfaces de terres, ce qui représente bien souvent un obstacle insurmontable pour un producteur qui désire établir une production modeste. Or, Saint-Camille, pour répondre à cet écueil, a décidé d'acheter une grande terre après un dézonage et de vendre des parcelles de celle-ci à différents petits producteurs. Cette pratique a différents avantages non négligeables: premièrement, elle donne la chance aux jeunes d'établir une première production, ensuite, elle permet la diversification des productions et finalement, elle permet à la municipalité de se développer, car plus de résidents signifie également une vie municipale plus développée.

Un outil important de la souveraineté alimentaire est évidemment l'achat local. Concrètement, à Saint-Jude, l'achat local est encouragé de diverses manières. D'abord, la municipalité tente de favoriser l'installation de kiosques de vente sur les fermes. Ensuite, au niveau de la MRC, il y a une volonté de développer la tenue de marchés publics durant l'été. Puis, la municipalité tente également de modifier la réglementation sur la création de tables champêtres. À l'heure actuelle, seuls les producteurs agricoles ont le droit d'établir des tables champêtres ce qui limite clairement leur multiplication puisque ceux-ci n'ont bien souvent pas le temps de développer ce genre d'établissement. L'objectif est donc de modifier la réglementation pour que des citoyens qui ne sont pas des agriculteurs puissent ouvrir et exploiter des tables champêtres et ainsi faire la promotion de produits locaux. Ensuite, à Saint-Jude, une initiative de livraison à domicile de fruits et de légumes locaux a été lancée et connaît beaucoup de succès. Finalement, la municipalité désirerait encourager les citoyens à avoir leurs propres jardins personnels, une initiative qui a perdu beaucoup d'adeptes avec les années, même si Saint-Jude est un milieu rural.

Obstacles

Madame Beauregard identifie trois principaux obstacles à la mise en pratique de la souveraineté alimentaire. Premièrement, il y a la difficulté de la gestion des volumes de production. Lorsque l'on parle de souveraineté alimentaire, cela implique nécessairement un contrôle des volumes et une diversification de la production. Or, contrôler ou gérer la production agricole signifie également la nécessité d'une vaste concertation entre agriculteurs, une prévision des besoins alimentaires du territoire et une capacité de projection dans le futur. Tous ces éléments représentent donc d'une part un défi administratif en soi, mais aussi la difficulté de trouver des compromis parmi les intérêts divergents des agriculteurs, des consommateurs, de l'État, etc. Deuxièmement, un autre défi serait d'intégrer les méga-acteurs de l'agroalimentaire à la démarche de la souveraineté alimentaire, que ce soit les producteurs (comme Cargill ou Dole) ou les acheteurs (comme Wall-Mart). Donc madame Beauregard pose la question: comment convaincre ces méga-entreprises de la nécessité et de la pertinence de la souveraineté alimentaire? Y trouveront-elles un intérêt? Enfin, un troisième obstacle à la mise en pratique de la souveraineté alimentaire est le danger de l'étalement urbain. Au Québec, moins de 2% du territoire est cultivable. Si l'on désire mettre en pratique la souveraineté alimentaire, il faudra dans un premier temps se questionner sur l'espace physique que l'on désire accorder à l'agriculture, car les possibilités ne sont pas illimitées et une gestion rigoureuse de l'étalement urbain devient donc absolument nécessaire et pertinente.

●●● Ismael Hautecoeur ●●●

Responsable du projet «Des jardins sur les toits», Alternatives

«Quand on fait le test à l'aveugle entre une carotte locale fraîche et une carotte de la Californie, le processus est irréversible. C'est là qu'on se rend compte que non seulement on nous vend des produits toxiques, mais qu'en plus, ils ne goûtent rien»

Alternatives est une ONG altermondialiste de développement international qui s'implique également au niveau local par le biais, entre autres, de l'agriculture urbaine incarnée par le projet «Des jardins sur les toits» qui existe depuis 2002. Le projet est principalement ancré à Montréal, mais il possède également des antennes au Mali, à Cuba, au Maroc, au Brésil, en Afrique du Sud et bientôt à Haïti. Alternatives préside également le Regroupement des jardins collectifs du Québec (RJCCQ).

Pour Alternatives, la souveraineté alimentaire est le droit des peuples à choisir leur politique alimentaire, mais c'est également la responsabilité de respecter la souveraineté alimentaire des autres. Ce droit doit s'exercer dans le respect de tout ce qui touche la production alimentaire: respect de l'environnement, respect des travailleurs et qualité de l'alimentation. De surcroît, la notion possède une dimension culturelle: à travers la souveraineté alimentaire on cherche à protéger et à valoriser le mode de vie paysan au Nord comme au Sud. Quant à l'agriculture urbaine, son objectif principal consiste à promouvoir un mode de vie plus écologique et solidaire en milieu urbain par l'intermédiaire de jardins collectifs. Ainsi, l'agriculture urbaine permet de sensibiliser les gens à la production agricole et elle procure des aliments de qualité aux citoyens, ce qui s'inscrit dans le mode de pensée de la souveraineté alimentaire.

Dans un cadre de souveraineté alimentaire, ce ne sont plus les traités internationaux qui décident de ce qui se retrouve dans nos assiettes; les consommateurs ont un meilleur contrôle de ce qu'ils mangent et ils sont en mesure de manger des produits de meilleure qualité. Le gain à ce niveau est considérable. À cet égard, il est important de sensibiliser et d'éduquer la population à la qualité de l'alimentation, à l'achat local et à l'étiquetage. Mais le tout doit être encadré par certaines lois, car la sensibilisation à elle seule ne permet pas la réalisation de la souveraineté alimentaire. Par exemple, même si on décide d'éduquer les consommateurs et que l'on parvient à les convaincre d'acheter des fraises du Québec, si on vend des fraises de Californie deux fois moins cher et juste avant le temps des fraises du Québec, ces mêmes consommateurs risquent fort d'être confus et plusieurs ne feront pas le choix d'acheter localement pour des raisons financières. Ainsi, selon monsieur Hautecoeur, l'éducation doit être accompagnée de lois pour être efficace. Il faut toutefois spécifier que la souveraineté alimentaire n'implique pas d'interdire la vente de fraises à l'année, mais plutôt de trouver un moyen pour s'assurer que le consommateur peut faire un choix éclairé en faveur de son marché local, sans que ça ne le compromette financièrement.

En termes d'initiatives permettant de mettre en œuvre la souveraineté alimentaire, monsieur Hautecoeur cite l'exemple de la France qui, en plus de sortir la malbouffe de ses institutions publiques (comme nous avons commencé à le faire au Québec) a mis en place une politique qui incite les écoles et les hôpitaux à acheter leurs aliments dans la région où ils sont situés. Grâce à cette politique, il s'installe un lien durable entre les institutions et les agriculteurs, ce qui stabilise les revenus des producteurs et limite les coûts énergétiques liés au transport des aliments.

«Des jardins sur les toits» s'inscrit également dans le cadre de la souveraineté alimentaire. L'objectif du projet consiste à augmenter les possibilités de production d'aliments en milieu urbain. L'organisme Alternatives a donc développé des modèles de production dont il fait la promotion auprès des groupes communautaires. Partout où les jardins collectifs traditionnels ne peuvent s'installer (p. ex. les toits, les balcons, les sols contaminés), il est possible de produire à l'aide de la technique du «jardinage en contenant». Cette méthode novatrice préconisée par Alternatives consiste à cultiver des fruits et des légumes dans des bacs à réserve d'eau. Cette technique simple optimise la croissance des plantes potagères en assurant un apport constant en eau et en oxygène. Alternatives se charge d'accompagner les groupes dans les différentes étapes de mise œuvre d'un projet de «jardinage en contenant». L'organisme joue également un rôle d'intermédiaire entre les propriétaires de terrains (p. ex. l'Université McGill) et les groupes communautaires (p. ex. le Santropol roulant) qui veulent mettre en place un potager. «Des jardins sur les toits» permet différents bénéfices en lien avec la souveraineté alimentaire. D'abord, il donne lieu à une réappropriation, par les

citadins, du processus de production alimentaire. Cette réappropriation permet une sensibilisation par l'action, par l'implication dans un projet, mais également, une sensibilisation par le goût des aliments. En effet, lorsque les gens goûtent aux légumes et fruits produits dans un jardin collectif, ils constatent bien souvent la différence avec les aliments des supermarchés, et accordent ainsi une plus grande importance à la qualité de leur alimentation. Les initiatives d'agriculture urbaine sont donc une manière de sensibiliser les consommateurs par une implication directe dans le processus alimentaire. Cependant, pour que le projet atteigne son plein potentiel, il reste encore beaucoup de travail à faire sur le plan municipal. À l'heure actuelle, l'agriculture urbaine n'est pas reconnue comme une pratique officielle par la ville, elle n'est pas intégrée dans le plan d'urbanisme et elle n'est pas valorisée par les arrondissements, ce qui limite beaucoup les possibilités d'action. En effet, à la Ville de Montréal, il n'y a aucun employé qui a la fonction de s'intéresser aux questions d'agriculture urbaine. Conséquemment, lorsque l'organisme cherche de l'appui pour développer des jardins, il n'y a aucune réponse politique. À court terme, le RJCQ a donc comme objectif d'intégrer le concept d'agriculture urbaine au plan d'urbanisme de 2010 de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une étape cruciale dans le déploiement d'initiatives comme «Des jardins sur les toits».

●●● Liste de liens ●●●

en ordre alphabétique

Alternatives www.alternatives.ca

Association canadienne d'étude du développement international (CASID/ACÉDI) www.casid-acedi.ca

Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM) www.cerium.ca

Centre de recherches pour le développement international (IDRC/CRDI) www.idrc.ca

Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve www.cuisinecollectivehm.com

Des jardins sur les toits www.rooftopgardens.ca

Développement et paix www.devp.org

Extenso, portail d'information de Nutrium www.extenso.org

Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal www.fas.umontreal.ca

Food Secure Canada (Sécurité alimentaire Canada) www.foodsecurecanada.org

Genuine Progress Index for Atlantic Canada (GPI Atlantic) www.gpiatlantic.org

GRAIN www.grain.org

Inades formation www.inadesfo.net

Loi sur l'Orientation Agricole du Mali (LOA) www.loa-mali.info

Marche mondiale des femmes www.marchemondialesdesfemmes.org

Mouvement des sans terre www.mst.org.br

National Farmers' Union www.nfu.ca

Option consommateurs www.option-consommateurs.org

Québec-Birmanie www.quebecbirmanie.com

Regroupement des jardins collectifs du Québec www.rjcq.ca

Réseau d'études des dynamiques transnationales et de l'action collective (REDTAC) www.cerium.ca/redtac

Santropol roulant www.santropolroulant.org

Stop Community Food Center (The) www.thestop.org

Union paysanne www.unionpaysanne.com

Université de Montréal www.umontreal.ca

UPA DI www.upadi-agri.org

USC Canada www.usc-canada.org

Via Campesina www.viacampesina.org

●●● Remerciements ●●●

L'équipe du REDTAC;

Dominique Caouette (Université de Montréal)
Hugo Beauregard-Langelier (Agroéconomiste)
Vanessa Bevilacqua-Bissonnette (Université de Montréal)
Kheira Issaoui-Mansouri (Université de Montréal)

Remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans le projet:

Moustapha Faye (Université de Montréal)
Jean-François Rousseau (Université de Montréal)
Soha Farouk (Université de Montréal)
Julien Vallée (Université de Montréal)
Sarah Dalle (USC Canada)
Lise Lebeau (CÉRIUM)

Les institutions qui ont appuyé l'événement:

Association canadienne d'études du développement international (CASID/ACÉDI)
Centre de recherches pour le développement international (IDRC/CRDI)
Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM)

Ainsi que tous les participants et observateurs:

Amanda Sheedy (Sécurité alimentaire Canada)
Frédéric Paré (Coalition pour la souveraineté alimentaire)
Jean-Eudes Chiasson (Union nationale des fermiers au Nouveau-Brunswick)
Benoît Girouard (Union paysanne)
Marie Fall (Université du Québec à Chicoutimi)
Marie Marquis (Université de Montréal)
Devlin Kuyek (GRAIN)
Assétou Samaké (COPAGEN)
André Beaudoin (UPA DI)
Ryan Worms (Développement et paix)
Elsa Beaulieu (Marche mondiale des femmes)
Alexandra Lemay (Québec-Birmanie)
Lise Latrémouille (USC Canada)
François Décary-Gilardeau (Option consommateurs)
Yvon Pesant (Saint-Marcel-de-Richelieu)
Sylvie Beauregard (Saint-Jude)
Ismael Hautecoeur (Alternatives)
Jasmin Lafortune (Québec-Birmanie)
Nel Ewane (Action communiterre)
Éric Chaurrette (Inter Pares)
Élodie Gelin (Université de Montréal)
Caroline Lebel (Université de Montréal)
Marie-Josée LeBlanc (Université de Montréal)
Anouk Sénécal (Université de Montréal)
Jean-François Bergeron (MAPAQ)
Loredana Marchetti (CRDI)
Jane Jenson (Université de Montréal)